

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publiée avec l'appui
du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

61^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEAIS

1970

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publiée avec l'appui
du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

61^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1970

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe périodique de l'Institut archéologique liégeois



Compte rendu des séances mensuelles de l'Institut archéologique liégeois

Séance du 31 janvier 1969

Communication de M. René Jans. — La maison Curtius.

Historique détaillé et précis de l'immeuble, de 1592 à 1904.

Séance du 28 février 1969

Communication de M. Jacques Willems, président du CAHC. —
Les fouilles au village gallo-romain de Vervoz (Clavier).

Commentaire, illustré de diapositives, des découvertes récemment opérées dans les ruines du *vicus* de Vervoz : fours de potier, curie et thermes.

Séance du 28 mars 1969

Communication de M. Joseph Schnackers. — Bolland, ses anciens seigneurs, son château et ses curiosités.

Une belle série de diapositives commentées évoque le site et les curiosités du village de Bolland.

Séance du 25 avril 1969

Communication de M. René Wattiez. — L'île de Commerce.

Vers 1848, l'ancien cours de la Meuse avait fait place, en Avroy, au bassin de commerce, sorte de port fluvial, qui isolait le quartier actuel des Terrasses; en 1866, l'île ainsi circonscrite fut vendue à la Ville; l'aménagement de ce terrain fit l'objet de divers projets, provoqua des polémiques; un quartier résidentiel y fut en fin de compte aménagé, conformément aux plans de Blonden.

Séance du 6 juin 1969

Communication de M. J. Duchesne-Guillemain, professeur à l'Université. — Analyse de l'art andalou.

Evocation d'ensemble, illustrée de diapositives, du patrimoine architectural de l'Andalousie musulmane.

Séance du 27 juin 1969

Communication de M. Arsène Buchet. — Come III de Médicis et ses voyages en Belgique au XVII^e siècle : Limbourg et Spa.

En 1668-1669, venant des Provinces Unies, Come III de Médicis traverse nos régions et séjourne à Limbourg et à Spa; les lavis de Pietro-Maria Baldi, contemporains de ce voyage, permettent de nous représenter ces localités telles que les vit l'illustre voyageur.

Séance du 26 septembre 1969

Communication de Mlle Juliette Noël. — Fragnée : du hameau au quartier urbain.

Simple écart de la paroisse Sainte-Véronique, encore rural en 1827, Fragnée est devenu un quartier urbain à peuplement dense, grâce à la création de la gare des Guillemins, au tracé de rues modernes, à l'érection de la paroisse Sainte-Marie, à la fondation de l'Ecole Normale, aux travaux de l'Ile de Commerce, à la construction du pont de Fragnée et à l'installation de lignes de tramways.

Séance du 31 octobre 1969

Communication de M. Georges Hansotte, conservateur des Archives de l'Etat. — Qu'était-ce que la noblesse ?

Diverses théories ont été émises quant à l'origine de la noblesse; par contre, son statut, aux temps modernes, peut être décrit avec précision; il peut se résumer en quelques mots : exemptions fiscales et judiciaires.

Séance du 28 novembre 1969

Communication de M. Léon-E. Halkin, professeur à l'Université. — Erasme en Italie.

Séjournant en Italie de 1506 à 1509, Erasme est déçu par la Rome chrétienne; il déplore le pouvoir temporel des papes, l'humeur belliqueuse de Jules II, le paganisme de la Renaissance italienne.

Séance du 19 décembre 1969

Communication du Comte Joseph de Borchgrave d'Altena. — Pierre Bruegel l'Ancien et la sculpture.

Personnage énigmatique et souvent mal compris, Pierre Bruegel apparaît, grâce à la comparaison de son œuvre avec la sculpture de son temps, comme un observateur de la réalité quotidienne, et comme le tenant d'une esthétique encore médiévale.

Séance du 30 janvier 1970

Communication de M. Joseph Schnackers. — Clermont sur Berwinne.

Une fort belle collection de diapositives évoque le charme et les curiosités de ce beau village du plateau hervien.

Séance du 27 février 1970

Communication de M. Henry Delattre. — Les expositions napoléoniennes de 1969.

Biographie de Napoléon évoquée à travers des diapositives représentant de nombreux objets exposés en divers endroits en 1969, à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance de l'Empereur des Français.

Séance du 20 mars 1970

Communication de M. Maurice Yans, conservateur des Archives. — La reconstruction de Liège en 1691.

Pour reconstruire le centre de Liège détruit par le bombardement des troupes françaises du maréchal de Boufflers, l'autorité liégeoise élabore une législation visant à empêcher les constructions anarchiques et à dédommager les victimes du sinistre; les collaborateurs des Français sont l'objet de mesures de confiscation.

Séance du 24 avril 1970

Compte rendu du voyage de l'Institut en Andalousie au cours de l'été 1969.

Séance du 29 mai 1970

Communication de M. l'Abbé N. Peuskens. — Quinze années de recherches archéologiques dans la région du Bas-Geer et de la Basse-Meuse.

Bilan d'une longue période de recherches, qui permet de dresser un tableau provisoire de l'occupation du sol dans cette région, du paléolithique inférieur à l'époque mérovingienne.

Séance du 26 juin 1970

Communication de M. Joseph Philippe, Conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs. — Séjour en Amérique du Nord.

Impressions personnelles sur l'ensemble des sociétés nord-américaines, que le conférencier (*Professeur titulaire invité à l'Université de Montréal*) a su observer avec acuité et qu'il juge de manière très originale, après divers voyages aux U.S.A., au Canada et au Mexique.

Une miniature mystérieuse au Musée Curtius

Il est toujours utile, lorsque c'est possible, d'identifier une pièce figurant dans une collection publique immobilisée définitivement par destination du donateur ou du testateur.

C'est ainsi que, dans la collection léguée en 1910 par Sophie Moxhon à la Ville de Liège pour son Musée Curtius, figure un portrait miniature repris sous le n° 1068 du « Catalogue estimatif de la Collection Moxhon, Liège, 1910 ». Cette miniature ronde, de 8 centimètres de diamètre, peinte en camaïeu sur ivoire, représente en buste de profil un personnage d'époque Louis XVI. Elle porte en exergue une inscription abrégée, en lettres majuscules d'alphabet, mystérieuse autant



P. J. Sauvage
Portrait du baron de Brommer, 1786
(Copyright ACL Bruxelles)

qu'intrigante pour un profane, mais dont j'ai pu déchiffrer le texte exact :

F. D. BROMMER ÉLU V... D. L. T. R. MERE L... É... D. C. S. LE 28. xbre. 1786. que je « traduis » : Frère de Brommer élu Vénérable de la Très Respectable Mère Loge Ecossoise du Contrat social le 28 décembre 1786.

Quoique ce portrait, qui a vraisemblablement été acquis à Paris par un des frères Moxhon pour sa collection de miniatures, n'intéresse pas spécialement le pays de Liège, mais qu'il est de qualité fort artistique et qu'il figure dans une vitrine d'un Musée liégeois, il m'a paru intéressant de situer le personnage représenté et d'en identifier l'auteur dont la signature « Sauvage » figure modestement au bas du portrait.

Une Loge maçonnique, Mère-loge, c'est-à-dire qui avait le pouvoir de fonder d'autres loges de son rite, et de leur délivrer des Constitutions régulières, existait à Paris depuis 1776 sous le titre distinctif de *Saint Jean d'Ecosse du Contrat social*; elle avait, à l'époque, son local rue du Coq Héron. L'historien Gustave Bord en parle longuement dans son livre *La Franc-Maçonnerie en France des Origines à 1815* (Tome premier, *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire 1688-1771*, seul paru, pp. 377-381, de même que G. Clément-Simon dans deux articles de la *Revue des questions historiques* (Paris, mai 1937, n° 3, pp. 3-20 et 83-87), lequel pas plus que Gustave Bord n'étant initié à la Franc-maçonnerie analyse d'une façon parfois fort fantaisiste ce qu'il a extrait d'un Registre de la Loge du Contrat social qui était en sa possession.

On était à la grande époque de la Franc-Maçonnerie dont de nombreux membres faisaient partie de la haute noblesse française, mais qui cependant, précurseurs des principes de la grande Révolution, exhaltaient « avec onction » sous le signe du niveau égalitaire, les bienfaits de la Liberté et de l'Égalité. Cette Mère-Loge avait pris d'ailleurs le nom de *Contrat social*, l'ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, considéré, « à cause de ses pages avancées sur la construction d'une Société rationnelle », comme le « Coran » des Révolutionnaires de 1789.

Notons, au hasard, à côté du nom du frère marquis de La Rochefoucauld-Bayers, en qualité de Grand Maître et de celui du frère baron de Brommer, substitut du Grand Maître, celui du frère marquis de La Fayette, major général des Etats-Unis d'Amérique, ceux des frères Deleutre et abbé Bertholio qui embrasseront avec ardeur les idées de la Révolution.

A côté de la Loge du Contrat social, signalons « la Loge d'adoption » *A l'aurore du Bonheur*, dont il est question dans le même registre, loge dans laquelle étaient admises les femmes,

et dont la Grande Maîtresse était à l'époque la sœur princesse de Lamballe, « cette sœur plus recommandable encore par ses vertus et ses talents que par son haut rang et ses charmes », et, parmi ses membres, à nouveau on trouve de grands noms de la noblesse de France, marquise de Montalembert, marquise de Saint Huruge, etc.

Le frère de Brommer était d'origine autrichienne et de noblesse du St-Empire; il était chevalier de l'ordre du Mérite, fondé en 1740 par Frédéric II de Prusse, et il habitait à Paris rue du Haut Moulin.

Quant à l'auteur de la miniature de la Collection Moxhon qui signe modestement « Sauvage » je crois pouvoir l'identifier avec certitude avec le « frère Sauvage » peintre du Roi, membre de l'Académie de peinture, noté parmi les « frères à talents » de la Loge du Contrat social, à côté des frères Floquet, compositeur de musique et Lays, chanteur et membre de l'Académie royale de musique, d'opinion très avancée lequel, à la Révolution, popularisera la « Marseillaise », et bien d'autres artistes. *Le Répertoire biographique et bibliographique des artistes du XVIII^e siècle français* du vicomte Charles du Peloux, Paris, 1930, qui donne une assez longue notice sur Sauvage (P. J.), le renseigne comme miniaturiste, peignant surtout en « trompe-l'œil », imitant le bas-relief et aussi « genre camée ».

Ce Sauvage qui, d'après les registres de l'Etat civil, se prénomme Piat-Joseph, est né à Tournai le 19 janvier 1744; venu à Paris vers 1774, académicien et peintre du Roi en 1783, il expose de 1781 à 1804, puis rentre à Tournai où il meurt le 10 juin 1818, « professeur aux écoles académiques de cette ville et membre correspondant à l'institut des pays bas ».

Georges de FROIDCOURT.

Strée

Histoire d'un domaine

Notes préalables

Les biens qui sont à l'origine de la propriété actuelle et du château de Strée constituaient au XIII^e siècle un fief dépendant exclusivement de la Commanderie de Villers-le-Temple, laquelle fut régie par les Templiers dès le milieu du même siècle jusque vers 1312-1313, c'est-à-dire au moment où à la suite du célèbre procès que leur intenta le roi de France, Philippe le Bel, tous leurs biens furent attribués aux Hospitaliers de Saint-Jean, appelés plus tard chevaliers de Malte.

Dès 1248, à Strée, les Templiers sont à la tête d'un important domaine à la fois seigneurial, féodal et foncier. Ils sont néanmoins co-seigneurs de Strée avec les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Huy et ont avec ceux-ci la collation de la cure à titre alternatif.

Ils paraissent être également en possession de la grosse dîme, dont la moitié leur revient.

Le domaine immobilier leur appartenant en propre, de 150 bonniers environ, comprend terres, prés et bois, bâtiments de ferme avec la « maison seigneuriale » où siège la cour scabinale, un moulin, une brasserie.

Les chanoines de Huy, co-seigneurs de Strée, possédaient un « charriage » d'une trentaine de bonniers, quelques pièces de terre éparses dans le village, la collation de la cure en indivis avec les Templiers et avaient droit au quart de la grosse dîme.

Quant au bien féodal, dont les Templiers sont les suzerains exclusifs, il comportait 110 bonniers environ soit une centaine d'hectares de terres arables, outre quelques prés et bois ainsi que des bâtiments de ferme avec manoir et basse-cour. Si les occupants de ce bien n'exercent dans le village aucun droit seigneurial proprement dit, ils appartiennent à la meilleure chevalerie de la contrée, sont chargés au XV^e siècle, et peut-être déjà antérieurement, de la perception de la grosse dîme à charge d'en remettre obligatoirement le quart au curé et ont en outre droit de colombier.

Mais quand et comment les Templiers ont-ils acquis à Strée la situation prépondérante qui est la leur au XIII^e siècle, nous l'ignorons. Nous pouvons cependant fixer quelques jalons à cet égard.

L'Ordre du Temple fut fondé en 1118-1128. La première mention en ce qui concerne Strée, date du 28 avril 1248, époque à laquelle les Templiers sont en contestation au sujet d'un droit d'usage dans le bois de Strée appartenant à l'abbaye de Saint-Hubert qui fait droit à leur réclamation, tout en se réservant la brasserie qu'elle possède dans la localité. Le représentant des Templiers, à cette occasion, est « Frère Walter, précepteur du bailliage de la milice du Temple en Hesbaye », agissant comme « précepteur de la maison de Strée en Condroz » (1).

Cette « maison de Strée » présentait un caractère particulier, assez différent de celui du simple domaine rural, de plus ou moins grande étendue, avec bâtiments d'exploitation souvent munis d'une chapelle et où vivait une petite communauté monastique, à la tête de laquelle se trouve un « commandeur ».

Il est au contraire certain que l'Ordre du Temple détenait à Strée les principaux leviers de commande d'ordre seigneurial et domanial, tandis qu'il y régnait en suzerain exclusif du point de vue féodal.

Dans cette perspective, il semblerait qu'antérieurement il n'y eut à l'origine qu'un seul domaine de nature allodiale, comme tant d'autres villages et terres du Condroz. Sans pouvoir en dire davantage, nous constatons qu'à certain moment, au XIII^e siècle, la juridiction seigneuriale et la collation de la cure appartiennent en indivis aux chanoines de Huy et aux Templiers, ceux-ci maîtres, en outre, de la grosse dîme, de biens fonciers importants à caractère domanial et d'un bien féodal non moins important dont les titulaires portent le nom du village (2).

De plus, en 1296, le chapitre de Huy leur afferme globalement, moyennant un « rendage en accense », les oboles, les dîmes ainsi que tous biens et revenus qu'il peut avoir à Strée, pour un terme de 24 ans, en contre-partie de 112 muids d'épeautre et d'avoine, de 60 chapons à convenir chaque année et d'une « aime » de vin tous les trois ans (3).

Comme on le voit, l'Ordre du Temple règne en maître quasi absolu à Strée.

(1) L. VERBIEST, *La commanderie de Villers-le-Temple*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 75, pp. 37-110.

J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, LXX, pp. 297-348.

(2) Articles publiés par divers auteurs au sujet des Templiers et de l'Ordre de Malte dans le pays de Liège. Voir bibliographie in fine.

(3) Bibl. Ville de Liège. Ms de THEUX, n° 954, *Inventaire des chartes de la Collégiale Notre-Dame de Huy, Strée*, pp. 288-291.

Par ailleurs, de 1091 à 1170, peut-être antérieurement aux Templiers, le nom de la localité sert à désigner une série de personnes appartenant à la noblesse, ce qui constitue l'indice certain de l'exercice de droits d'ordre domanial, au titre de seigneur ou éventuellement de voué.

Le 3 mai 1091, « Onulfus » et « Tietfridus de Strata » se trouvent parmi les témoins nobles d'une charte, en vertu de laquelle Baudouin de Hainaut, fils de la comtesse Richilde, cède l'alleu de Gesves au chapitre de Huy (1).

Dans la suite, Arnold de Strée est cité parmi les témoins d'une charte de 1116, concernant certains domaines du chapitre de Saint-Lambert. En 1170, Albert de Lisen et Arnold de Strée donnent l'alleu de Heid en Condroz à l'église de Saint-Jean-Baptiste à Huy, aux termes d'une charte dans laquelle comparait comme témoin, Wéri de Strée (2).

Le domaine féodal de Strée.

C'est le bien relativement important, tenu directement en fief de la Commanderie de Villers-le-Temple, qui forma le noyau primitif de la propriété actuelle et du château de Strée, avec ses diverses dépendances dont certaines auraient conservé des vestiges datant du début du XV^e siècle.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIII^e siècle, que sont cités pour la première fois les possesseurs du bien féodal de Strée, dont ils portent le nom tout comme leurs prédécesseurs vivant aux XI^e et XII^e siècles, mais sans savoir s'ils sont issus de la même souche. Ils appartiennent à la chevalerie de haut-rang et sont alliés aux familles nobles les plus marquantes de la contrée, comme nous le verrons ci-après.

Fait remarquable, le blason qu'ils portent, « de gueules à trois étriers liés d'argent », est celui d'une série de familles

(1) Charte du 3 mai 1091, publiée dans *Bull. Com. roy. d'histoire*, 4^e série, pl., 100. — La cession de l'alleu de Gesves au chapitre de Huy fut un acte accompli en grande solennité devant le corps de Saint-Domitien et en présence de deux comtes et de vingt six nobles des environs parmi lesquels, Conon de Montaigu qui se croisa en 1096, le comte Henri de Limbourg, Godescalc de Ciney, Boso fils de l'avoué de Huy, Walter (ancêtre des Beaufort), etc... Voir : M. HOUTART, *Le village de Gesves*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, XLI (extrait), p. 11.

(2) E. PONCELET et C. DE BORMAN, *Œuvres de J. de Hemricourt*, II, pp. 125 et 129.

Pour la généalogie de la famille de Strée voir : *Œuvres de J. de Hemricourt*, II, 206, 207 et 375 (tableaux généalogiques) et LE FORT, 1^{re} partie, 22, f^o 30-33, 3^e partie, 13.

vivant très souvent à proximité d'une « maison » du Temple ou des Hospitaliers de Saint-Jean (1).

En 1279, Jean dit Loupin de Strée, écuyer, est l'époux d'une fille de Renard, sire d'Abée et de N. d'Ochain, petite-fille de Lambert de Neufchâteau, chevalier, devenu seigneur d'Abée du chef de sa femme, héritière de la terre d'Abée et parente de Gérard de Villers, le donateur et fondateur de la commanderie des Templiers auxquels il aurait attribué le château de Villers et certaines de ses dépendances.

Jean Loupin de Strée a deux fils :

1) Gilles de Strée, chevalier, seigneur de Barse par suite de son mariage avec Agnès de Beaufort, dame de Barse et de Vierset, sœur et héritière de Wathi de Beaufort, voué de Huy, mort en 1345, et veuve de Gérard de Ramelot (2).

2) Lambert de Strée, écuyer, père de Renard de Strée, écuyer, demeurant à Huy, auteur d'une descendance qui se perpétuera jusqu'au début du XVII^e siècle pour s'éteindre dans deux familles auxquelles elle aura transmis une part de l'ancien domaine féodal de Strée, ainsi que nous le verrons ci-après.

(1) L'on sait que l'un des principaux objectifs de l'Ordre du Temple a consisté dans la promotion de l'état chevaleresque et certainement pas uniquement en direction de la Palestine ou des Lieux-Saints mais aussi et surtout en Occident.

En outre, il paraît maintenant établi que d'une manière assez générale, il y eut au XIII^e siècle, parmi la « Milice » du Temple, l'embauche de chevaliers séculiers associés plus ou moins étroitement aux chevaliers-moines et « vivant sous une règle monacale ou, au moins militaire ». C'étaient les « frères lais » mais aucun signe extérieur ne les distinguait entre eux : même habit, même équipement; ils étaient en outre strictement recrutés parmi la noblesse ou la chevalerie héréditaire et servaient soit à temps soit à vie, sans prononcer de vœux (a).

Il devait en être de même chez les Hospitaliers de Saint-Jean, ceux-ci ayant par ailleurs des objectifs sensiblement différents (b).

Dans cette perspective, il serait intéressant de faire le point en ce qui concerne certaines familles de la chevalerie liégeoise, tels par exemple ces « Chantraine » établis à Warnant-Dreye dès 1138 (c), portant comme les Strée et d'autres les « armes aux trois étrières » ou encore les principaux chevaliers-bannerets du XIII^e siècle vivant tous dans l'orbite d'un établissement du Temple soit à Hanefte soit à Bierset.

a) L. CHARPENTIER, *Les mystères templiers*. Paris (Laffont, 1967), notamment les chapitres 9 et 10.

b) M. BLOCH, *La société féodale*, pp. 58-59.

c) Voir : G. MAHY, *La ferme de Chantraine à Warnant-Dreye*. — in Chronique arch. du pays de Liège, 1967.

Voir aussi la note reprise à la page 37, n° 3.

(*) Tableau généalogique des avoués de Huy dressé par S. BALAU, dans *Modave, Bull. Sté d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 8.

Selon toute vraisemblance, Jean dit Loupin ou Loupien de Strée, se trouvait à la tête du domaine qui relevait en fief de Villers-le-Temple et que ses deux fils, Gilles et Lambert se partageront après lui, vers la fin du XIII^e siècle ou dans la première moitié du siècle suivant.

De toute manière, à partir de ces deux fils, de Jean de Strée, l'on constate l'existence de deux fiefs distincts qui seront dévolus au cours des siècles, inchangés quant à leur contenance globale et à nouveau réunis au XVIII^e siècle entre les mains d'un seul propriétaire.

D'autre part, ces deux fiefs paraissent avoir fait l'objet non seulement d'un partage parfaitement équitable mais aussi suivant certaines normes en usage à cette époque, précisément en matière de fief. Ils constituent chacun, un fief complet, c'est-à-dire composé d'au moins 12 bonniers ou d'un multiple de ceux-ci en ce qui concerne les terres arables, avec son complément indispensable de prés et de bois.

En effet, Gilles de Strée reçoit la « cour, maison, jardin » avec ses « aisements et appendices », comportant 36 bonniers environ de terres de culture, 2 à 3 bonniers de prés, un bois de 4 bonniers et un autre d'un seul bonnier. Le bois de 4 bonniers est souvent dénommé dans la suite le « bois Messire Gilhe ».

Les éléments du bien attribué par le partage à Gilles de Strée résultent d'un dénombrement datant de 1450, lequel fait expressément mention des biens qui furent à la fille de Gilles, Marguerite de Strée, épouse de Guillaume de Flémalle ⁽¹⁾.

Gilles a donc reçu la « maison de cense » laquelle souvent tenait lieu de château, était plus ou moins fortifiée et comportait la demeure ainsi que les annexes habituelles : grange, étables, écurie, colombier, jardin, verger, etc...

Lambert, frère de Gilles, se voit attribuer la « basse cour », comportant au XVIII^e siècle des bâtiments de ferme avec jardins et prairies formant ensemble 4 bonniers, terres et trixhes environ 48 bonniers et des bois pour 4 bonniers. Ce bien est également de nature féodale comme nous le verrons ultérieurement.

Les deux fiefs en question seront, dès lors, désignés comme suit :

- a) la cense et le château de Strée (fig. 1);
- b) la cense de la Basse Cour

⁽¹⁾ Archives « Rosen » à Strée (liasse 930), pièce marquée « Stock, n° 1 A », relié sous parchemin et datant de 1450. — Document capital contenant une spécification détaillée des biens de Strée qui furent à « Madame de Flémalle », vint au XIV^e siècle.

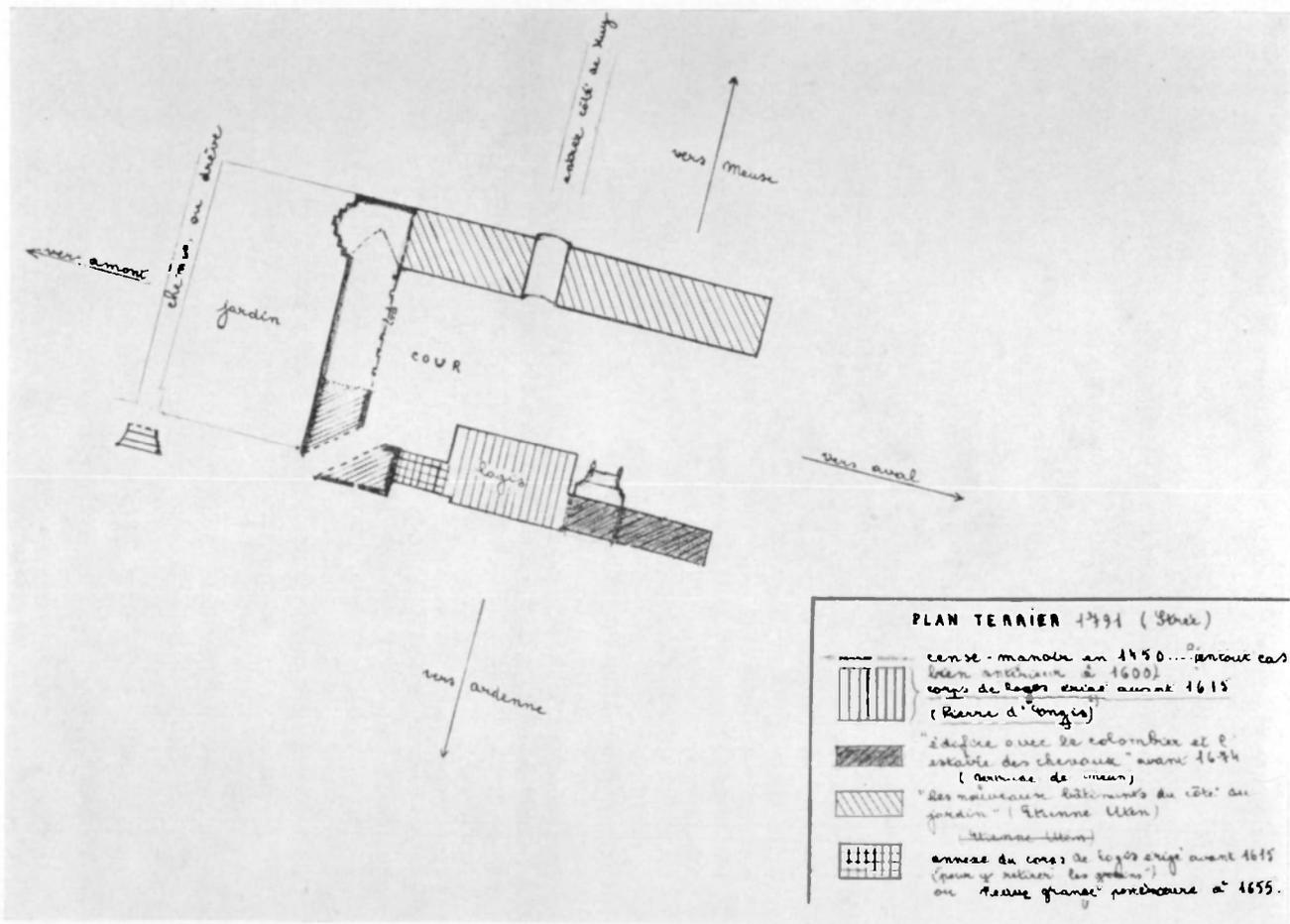


FIG. 1. Plan terrier dressé en 1791, montrant l'implantation des divers bâtiments qui figurent sur le dessin de Remacle Le Loup, outre l'entrée donnant accès à la cour.

Les différents hachures indiquent les campagnes de construction à partir de l'ancienne cense-manoir existant antérieurement à 1600

A. — La cense et le château de Strée

Le fief qui est à l'origine de la cense et du futur château de Strée, est au XIV^e siècle en possession de Gilles de Strée, époux d'Agnès de Beaufort.

Ces époux ont deux filles :

1) L'une qui paraît être l'aînée, épouse vers 1345 Guillaume d'Orjo, seigneur du lieu et de Herbemont, et transmet à sa descendance le château et la seigneurie de Barse, du chef de sa mère;

2) Marguerite de Strée qui devient l'épouse de Guillaume de Flémalle, chevalier, maître de Liège en 1378, lequel ne vivait plus en 1397 et était le fils de Bauduin de Flémalle, chevalier et seigneur de Flémalle.

Guillaume, alias « Sire Willaime de Flémalle, homme de fief » tient « le court, maison, casteal et asieses de Flémalle », ce bien seigneurial relevant également en fief de la commanderie de Villers-le-Temple en possession à ce moment des Hospitaliers de Saint-Jean, plus tard chevaliers de Malte, qui détenaient à Flémalle une « maison » avec 36 bonniers de terre ⁽¹⁾.

Il vivait à Flémalle en 1343 et il fut le 10 mai 1385, l'un des douze Juges du Pays de Liège au Tribunal des Douze Lignages, institué en 1335, pour mettre un terme aux guerres des Awans et des Waroux. Les Flémalle appartenaient au parti des Awans ⁽²⁾.

La consistance du bien à l'époque où il appartenait à Marguerite de Strée, épouse de Guillaume de Flémalle, nous est connue grâce au dénombrement établi en 1450, qui fait mention de ce qui suit : « Che sont les terres et hirtaiges qui furent me Dame de Flémalle gisans a Streiez en Condros et la entour. Apartenants a présent à Balduwin Dasse. Renouvelleis et jetteis par escript, saison par saison, en lan XIV C. et chinquante » ⁽³⁾.

Et suit alors une description détaillée des terres et héritages ayant appartenu à Madame de Flémalle, lesquels en 1450 étaient en possession de « Balduwin Dasse » ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Pour le fief de Flémalle, consistant uniquement, semble-t-il, dans le château fortifié avec ses 10 bonniers, « gisant en vivier », voir : A. E. L., *Ordre de Malte, Commanderie de Villers-le-Temple*, n° 3 (biens et revenus), « *Fiefs de Flémalle* », 1372.

⁽²⁾ C. DE BORMAN, *Le Tribunal des douze lignages au Pays de Liège, 1335-1467*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, Liège, 1908.

⁽³⁾ Document de 1450, prémentionné.

⁽⁴⁾ Au sujet de « Balduwin Dasse », voir note 1, page 21.

Il faut distinguer à ce moment, le bien féodal proprement dit, dénommé à partir du XVI^e siècle, le « cherwaige » ou « cens » de Strée, mouvant en fief de Villers-le-Temple, de certains droits spécifiques repris également dans l'inventaire dressé en 1450.

La « cense et charwaige » de Strée comprenait :

1^o Trente-six bonniers environ de terres réparties en trois saisons appelées la « saison de gomevaux » (aux « blans grains » ou blés d'hiver), la « seconde saison » (« marsages » ou blés de printemps) et la « troisième saison » (aux jachères), chaque saison de contenance à peu près équivalente, environ 12 bonniers.

2^o Les prés, environ 3 bonniers, un bois de 4 bonniers et un autre d'un seul bonnier.

3^o « Une courte, maison, jardin, tenure et assise, à toutes ses aisemenches et appendiches seiante à Streie », contenant environ un bonnier.

« Item unc cortil devant le porte dele dite maison. Joindant damont, daval et ves Ardenne audit Renkin de Streie ». Le cortil désigne une petite cour ou un enclos, lequel est situé devant le « porte » de la maison. Il s'agit d'une porte charretière donnant accès à la grande cour de la cense; il y sera fait allusion dans un état des lieux dressé en 1600 et cette porte charretière figurera encore sur un plan terrier de 1791 (1).

4^o Les « colembiers », au-delà desquels se trouve un demi bonnier de terre appartenant à la jachère.

Au milieu du XVII^e siècle, soit deux cents ans plus tard, il sera fait mention, dans les baux, du nouvel édifice avec le colombier » érigé par la « dame de Strée », Gertrude de Méan; veuve de Bertholet de la Haxhe, bourmestre de Liège (2).

Les droits spécifiques sont repris dans le document de 1450, comme suit :

« Item et avecque che les trois quarteparts de le deyme qui apartinte ale dite maison portant contre le vesty de Streie qui at lautre quartepart ». Il s'agit de la perception de la grosse dîme à concurrence des trois quarts et du quart « portable » chez le curé de Strée, alors qu'au début du XIII^e siècle, les

(1) Plan terrier dressé le 15 décembre 1791 par Joseph Galand, arpenteur-juré, *Archives « Rosen »* (liasse 930), plans et mesurages.

« Visitation » des lieux dressée à la requête de Pierre d'Engis par la cour de Strée le 8 avril 1600, aux A. E. HUY, cour de Strée, œuvres, 1597-1604, f^o 112 et copie dans les *Archives « Rosen »* (liasse 930).

(2) Voir plus loin.

Templiers en percevaient la moitié, le chapitre de Huy un quart en leur qualité de co-seigneurs, le curé ayant droit à son quart intangible.

« Item encor avecque part à bois de (Stre : raturé) cherwaige ». Peut-être s'agit-il d'une part, proportionnée à l'importance du bien formant un « cherwaige », dans le bois seigneurial de 50 bonniers situé à Strée, en vertu des droits d'usage généralement reconnus aux habitants d'une seigneurie, leur permettant d'y prélever le bois nécessaire pour les bâtisses, le chauffage et d'y exercer le droit de pâture, sous certaines modalités, ainsi que « la glandée des porcs ».

De 1450 à 1600.

En 1450, le bien appartient à Balduwin Dasse, qui n'a pu encore être identifié ⁽¹⁾.

Le 3 mai 1459, Messire Guillaume de Flémalle, chevalier, en fait le relief, qui sera encore renouvelé par le même beaucoup plus tard, soit le 2 janvier 1504 ⁽²⁾.

Mais, entre ces deux dates, le bien est en possession de Johan Gilet ou « Johan Gielle le Joene », bourgmestre de Huy, fils de Johan Giele, aussi bourgmestre de Huy et petit-fils de « Noble Messire Gielle de Strée » chevalier, lequel pourrait être un fils de Gilles de Strée, homme d'armes, demeurant à Huy, fait prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière du sire d'Agimont et dont on possède deux documents datés de 1374 et de 1385, cacheté à ses armes ⁽³⁾.

Johan Gilet ou Giolet, vivant encore le 6 mai 1476, était l'époux de Sente de Terwangne, dite delle Tour ou Delthour, remariée à Ottard de Mollin, bourgmestre de Huy. Il mourut avant 1485, laissant pour seule héritière, sa fille unique « Damoiselle Agnès », mariée à Lambert de Lamalle, qui fit relief, la même année, du bien féodal de Strée, comme mari et mambour de son épouse ⁽⁴⁾.

Le répertoire des biens et revenus de l'Ordre de Malte dépendant de la Commanderie de Villers-le-Temple, dressé en 1565-1566, fait mention du « cherwaige, court, maison et

⁽¹⁾ Voir notes généalogiques au sujet des Flémalle et des Hosden.

⁽²⁾ Archives « Rosen » (liasse 930), farde « reliefs ».

⁽³⁾ Généalogie « de Strée », dans LE FORT.
J. Th. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, III, 490.

⁽⁴⁾ Généalogie « de Lamalle », dans LE FORT, 1^{re} partie, 12.
Archives « Rosen » (liasse 930), « reliefs ».

assise », situé à Strée et « qui fut à Jehan de la Malle et depuis à Jacques de Borsu » (1).

Jehan de La Malle (ou Lamalle) était le frère de Lambert, mort en 1513. Sa veuve, Agnès Gillet, convola avec Jacques de Borsu, échevin à Huy. Ces époux firent un testament conjonctif en date du 29 octobre 1529 et n'eurent pas d'enfant; leur testament ne fait pas mention du bien de Strée et se borne à attribuer au survivant des époux tous les biens du prédécédé, tenu compte du droit de retour, au décès du survivant, en faveur de la famille dont il provenait.

Ce fut Jacques de Borsu qui survécut. Il était remarié avant 1559 à Catherine Danneau mais doit être décédé avant 1565 (2).

Quant à Jehan de Lamalle, il a pu assumer à la mort de son frère Lambert, l'occupation ou la gestion du « cherwaige » et peut-être aussi le rôle d'homme de fief à la cour féodale de Villers-le-Temple. Il doit en être de même pour Jacques de Borsu, second mari d'Agnès Gillet.

L'on peut se demander si l'intervention au titre de relief en 1459 et 1504, du chevalier Guillaume de Flémalle, n'a pas été rendue nécessaire du fait que ce dernier était encore capable de fournir les prestations d'ordre militaire en cette seconde moitié du XV^e siècle, à l'égard des Chevaliers de Malte. Il est certain que les « Giele » ou « Gilet » n'exerçaient plus le métier des armes, tout en étant les descendants du chevalier « Gielle » de Strée.

Dans la suite, le bien féodal de Strée échut par succession à Ottard de Brialmont, fils de Jean de Brialmont et de Marie de Mollin, fille d'Ottard et de Sente de Terwangne, épouse en premières noces de Johan Gillet, père et mère d'Agnès Gillet, Ottard de Brialmont est le petit neveu uterin d'Agnès Gillet (3).

Les Brialmont (4).

Aux termes du répertoire prémentionné, dressé en 1565-1566, et à propos des biens et revenus que l'Ordre de Malte détient à Strée, il est fait mention de la rente en épeautre due par Ottard de Brialmont sur le « cherwaige, court, maison et assise

(1) A. E. Liège, *Ordre de Malte, Villers-le-Temple*, répertoire, 1565-1566, f° 17.

(2) M. YANS, *Les échevins de Huy*. Soc. Bibl. liégeois, 1952, p. 227. Testament du 29 octobre 1529. — A. E. L., *Echevins de Liège, convenances et testaments*, 1521-1529, f° 378 v°.

(3) *Archives de Warfusée, Brialmont*, D, 75.

(4) *Les Brialmont*. Voir LE FORT, 1^{re}, 2^e et 3^e parties.

qui fut à Jehan de La Malle et depuis à Jacques de Borsu ». Le bien appartiendra durant trois générations aux Brialmont.

Ottard de Brialmont est le fils de Jean de Brialmont dit de Xhoce, voué de ce lieu, bourgmestre de Huy et mort en 1512. Il acquiert de Jean de Mérode le château et la seigneurie de Fraiture en 1559; il est en outre seigneur d'Attrin et de Bassines en 1560, grand-bailli du Condroz, grand mayeur et bourgmestre de Huy.

Aux termes de leur testament conjonctif du 25 septembre 1577, Ottard et son épouse, Aldegonde de Berlaimont, font legs à leur fils Jean, de la cense de Strée ainsi que de la seigneurie d'Attrin et de leur « maison, jardins et dépendances de La Folie, hauteur de Tihanche » (1).

Jean de Brialmont, seigneur de Fraiture, d'Attrin, époux de Louise van der Meeren de Zaventhem, décède le 10 juin 1596, après avoir, en vertu d'un testament du 3 mai 1592, fait à chacune de ses trois filles des legs particuliers, consistant en biens-fonds et rentes et institué en qualité d'héritier, son fils unique, Otto-Ernest. Celui-ci recueillait ainsi l'ensemble de l'hérédité et notamment la cense de Strée ainsi que les châteaux et seigneuries de Fraiture et d'Attrin (2).

Otto-Ernest de Brialmont, en date du 16 juin 1598, fait relief à la cour féodale de Villers-le-Temple du bien désigné comme suit : « une court, maison, jardin, ... » avec prés, terres et bois, situé à Strée et Vierset. Deux ans plus tard, le 26 novembre 1599, devant la même cour, il cède le bien à Pierre d'Engis, prélocuteur aux échevins de Liège, à titre d'échange et de transaction ayant pour objet l'extinction de diverses créances envers le prélocuteur, du chef d'une rente annuelle résultant d'une avance de fonds, ainsi que le règlement de 200 florins et plus, dûs à raison des « salaires, expostats, pensions, vacations promérités » jusqu'à ce jour, pour « causes d'administration, des négoce, poursuites, actions et procès du dit seigneur de Fraiture » (3).

(1) Testament du 25 septembre 1577, dont copie dans LE FORT, 2^e partie, 8, p. 88.

(2) Testament du 3 mai 1592, *ibidem*, p. 92.

(3) Archives « Rosen » (liasse 930). Acte sur parchemin du 26 novembre 1599, délivré par la cour féodale de Villers-le-Temple, avec souscription au dos des « Lettres » des échevins de Liège du 26 avril 1600; copies de ces actes se retrouvent dans la même liasse.

Au sujet du procès en question, l'on peut se demander s'il ne s'agit pas des débuts de l'important procès héraldique soutenu par Otto-Ernest de Brialmont et qui aurait eu pour cause une demande adressée au chapitre de Saint-Lambert, en vue d'obtenir un « état de noblesse ». L'on sait que ce chapitre, très jaloux de ses prérogatives, exerçait en matière héraldique un rôle déterminant.

La contre-partie de l'échange, constituant une créance n'ayant rien de commun sur le plan juridique avec le bien échangé, soumis au droit féodal, le prélocuteur Pierre d'Engis s'engage à comparaître devant les échevins de Liège « ou tout autre juge compétent ». Un acte fut réalisé dans ce sens devant la Souveraine justice des échevins à Liège, le 20 avril 1600.

Dans l'acte venu devant la cour féodale de Villers-le-Temple, le 26 novembre 1599, le bien consistant en « une court, maison, graine, stableries, jardins, preits, paxhices, bois, hayes et raspailles », comprend :

- 1) la « pourprise » de la maison, 7 journaux et plus;
- 2) les terres arables, 38 bonniers et un journal « grande mesure »;
- 3) les prairies, 3 bonniers, 3 journaux;
- 4) les bois, « hayes et raspailles », sans indication de contenance;

5) « tous tels cens, rentes, poulhes et chapons héritables qui esté et appartenant et dépendant de la ditte cense », à charge de diverses pièces de terre, « pris hors dedit cherwaige » et dont le domaine utile a été affermé antérieurement moyennant le règlement, en nature ou en deniers, d'une rente héritable ou d'un cens. Il faut y ajouter tous autres cens, profits et émoluments appartenant et dépendant de la dite cense « et dont on a l'usage et possession ».

Il doit être noté ici, à propos de la contenance exprimée pour les terres, qu'il s'agit d'un bonnier « grande mesure », proche d'un hectare, exactement 96 ares. Car, en effet, lors des tractations préalables à l'acquisition du bien par Pierre d'Engis il est fait état d'une autre mensuration se référant à un bonnier réduit, représentant 8 720 mètres carrés, lequel est celui de la « mesure de Saint-Lambert » ⁽¹⁾.

C'est suivant cette dernière mesure que seront dorénavant exprimées, tant pour les terres que pour les prairies, les contenance y relatives, lors des aliénations subséquentes.

⁽¹⁾ Archives « Rosen » (liasse 930), « Spécification du charuwaige de Strée » datant d'octobre 1599, antérieurement à l'aliénation du bien de Strée constatée par l'acte du 26 novembre de la même année, indique que les terres arables « pourront revenir à 43 bonniers, 12 verges un quart ou environ » en mesure de Saint-Lambert, ce qui équivaut à un peu plus de 38 hectares. Or l'acte du 26 novembre 1599 fait état de 38 bonniers et un journal « grande mesure » et dans les aliénations subséquentes la contenance de ces mêmes terres sera évaluée à 43 bonniers environ, tenu compte qu'il a dû se produire un léger décalage entre la contenance des prairies qui passeront de 3 hectares 3/4 (3 bonniers 3 journaux) ou 37 500 m² à 5 bonniers, lesquels font 5 × 8 720 m² ou 43 600 m², et celle des terres arables.

De 1600 à 1655. Pierre d'Engis et sa famille.

Le prélocuteur, Pierre d'Engis, mis en possession du bien de Strée, fit dresser par la cour scabinale du lieu, en date du 8 avril 1600, un constat détaillé concernant à la fois les bâtiments dont certains menacent ruine et les terres soumises à l'assolement triennal (1).

Il procéda sans aucun doute à la restauration complète des anciens bâtiments de la cense et mit à exécution la construction d'une belle et spacieuse résidence de campagne, dont il est fait mention dans le bail conclu le 5 mai 1615, en sa maison de Liège, située à la Basse Sauvenière, avec Jean fils de Johan Le Febvre, mayeur de Strée, lequel occupe en tant que censier le long bâtiment remis à neuf, que l'on aperçoit au fond de la cour dans le dessin exécuté par Remacle Le Loup, vers 1735-1740 (fig. 2).

Dans le bail, il est en effet question du « nouvel édifice » destiné au maître « pour sa commodité et y retirer ses grains ». Il s'agit de toute évidence du grand corps de logis, en Renaissance mosane, qui se voit à gauche dans le dessin prémentionné. Le bail conclu le 20 décembre 1639 par « Damoiselle Jehenne Ouzen », veuve de Pierre d'Engis, se réfère également au nouvel « édifice qui demeurera pour la commodité de la dame et des siens » (2).

En réalité, Pierre d'Engis, comme nous le saurons lors de l'aliénation du bien par sa veuve et ses enfants en 1655, était titulaire d'une « emphytéose perpétuelle » sur le bien de nature féodale qu'il avait acquis. Ce droit a-t-il été obtenu de la part de la commanderie de Villers, en vertu de son droit de suzeraineté ou a-t-il été instauré lors de l'aliénation de 1655. De toute manière, cet aspect juridique concernait l'ensemble, les constructions aussi bien que les terres, et se réfère peut-être au droit féodal qui assurait cependant la subordination personnelle et réelle du bien au suzerain, à l'égard duquel il fera l'objet de reliefs jusqu'à la fin de l'ancien régime (3).

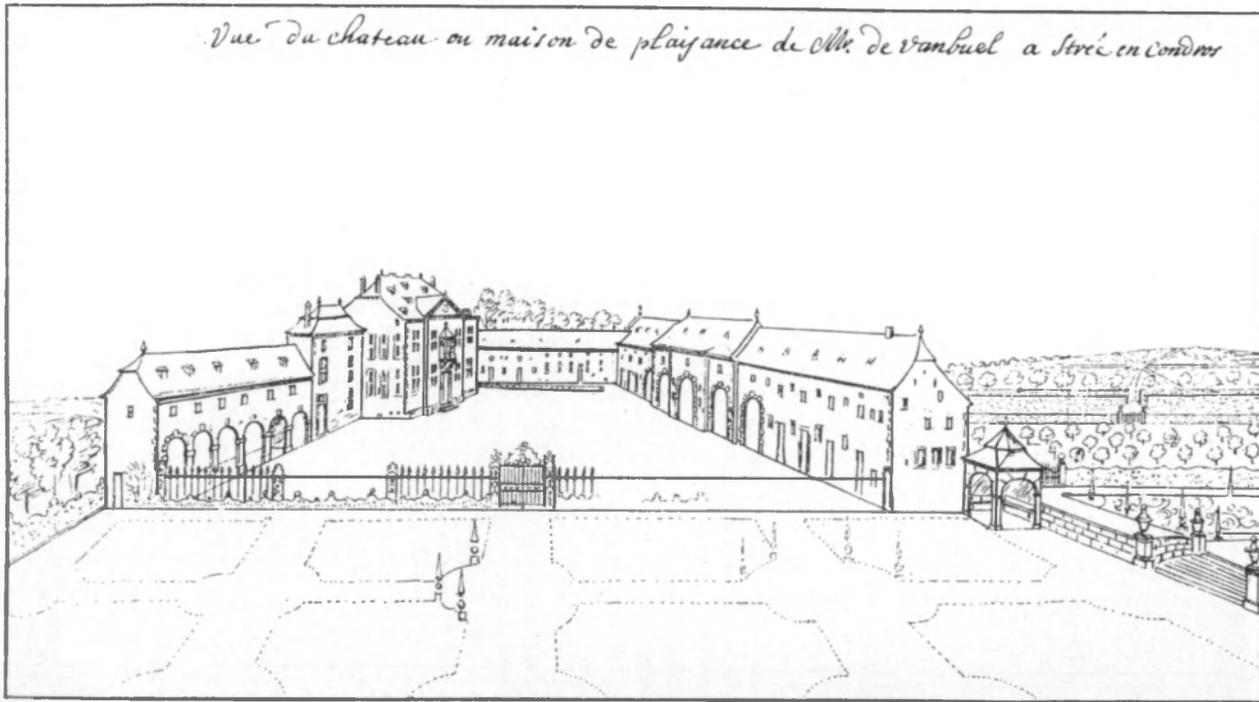
Par ailleurs, le bail du 5 mai 1615 est le premier d'une série de baux écrits, établis par acte notarié, qui se retrouvent au

(1) Constat du 8 avril 1600, A. E. HUY, *cour de Strée, œuvres*, 1597-1604, 112 et *Archives « Rosen »* (liasse 930), « *Visitation de notre cense de Strée à la requête du Sr Pierre Dengise* » — « 1600 ».

(2) *Archives « Rosen »* (liasse 925), baux du 5 mai 1615 et 20 décembre 1639.

(3) SOHET, *Institut de Droit*, Bouillon, 1772, p. 234 et diverses études concernant les Templiers.

Vue du chateau ou maison de plaisance de Mr. de Vambuel a Stric en condms



T. III, p. 160.

FIG. 2. Dessin de Remacle Le Loup exécuté vers 1735-1740.

grand complet dans les archives particulières de Strée jusqu'à la fin de l'ancien régime et au-delà. Il inaugure le métayage quant à la moisson, à l'achat des semences, au partage des fruits, à l'entretien des pépinières tant des arbres fruitiers que des arbres de futaie, etc... et remplace ainsi l'accense ou « bail à trescens », qui laisse l'exploitation du bien à la discrétion, du censier occupant, sauf, bien entendu, certaines restrictions telles que celle de l'assolement triennal, toujours obligatoire, ou encore la charge des « obuls » (oboles) dûs, certains jours, au Commandeur de Villers (1).

L'ancienne cense médiévale de Strée, entièrement restaurée et agrémentée d'un beau logis de maître, fut mise en vente publique, par rendage proclamatoire devant l'Official de Liège en 1655, par la Veuve de Pierre d'Engis et leurs enfants : Jean Deangis, chanoine de Saint-Denis, Adrien Préalle, prélocuteur, époux de Marie Dengis, Jeanne Dengis, veuve de Renier de Bolland, Marie-Françoise Dengis, veuve de Mathieu de Fraipont, l'une et l'autre ayant des enfants mineurs (2).

Le bien fut adjugé le 30 avril 1655 à Gertrude de Méan, veuve de Bertholet de (la) Haxhe, bourgmestre de Liège, moyennant le prix de 13 000 florins bbt.

Il comprenait à ce moment 43 bonniers de terres arables, 5 bonniers de prairies, 5 bonniers en « bois, hayes et raspailles », outre 7 journaux (4 journaux faisant un bonnier) pour la maison, la cour et les bâtiments. Ces diverses contenances sont celles qui figurent sur un document datant de 1599, dénommé « Spécification du cherwage de Strée », que Pierre d'Engis aura probablement classé dans ses papiers au moment où il s'apprêtait à passer acte de son acquisition, lequel document attribuait un peu plus de 38 bonniers « grande mesure » aux terres arables et 3 bonniers 3 journaux aux prairies. Il s'est opéré probablement un glissement entre la contenance des terres et des prairies, à concurrence environ d'un bonnier ancienne mesure, car le rapport entre l'ancien et le nouveau bonnier est *grosso modo* de 37 à 43 pour les terres du bien de Strée (3).

(1) A. E. L. Officialité, rendages proclamatoires, 23, f° 118 v°.

(2) Voir note plus loin.

(3) A noter que le métayage ou « bail à portions de fruit » fut utilisé à Strée, au temps des Brialmont, au cours du XVI^e siècle et notamment suivant « stuyt » conclu pour 3 ans, de 1542 à 1545, avec Johan delle Rualle. En 1546, le « cherwaige de Strée » est affermé moyennant le règlement annuel de 48 muids avec « tierce part d'avoine », au coefficient d'un muid par bonnier, mesure de Saint-Lambert (terres arables et prairies seulement).

WARFUSÉE, *Registre d'Ottard de Brialmont*, n° 4.

De 1655 à 1682. Gertrude de Méan, veuve de Bertholet de (la) Haxhe, dame de Strée.

Gertrude de Méan, veuve de Bertholet de la Haxhe ou de Haxhe, qualifiée « dame de Strée » par Abry dans son Recueil héraldique des bourgmestres della Noble Cité de Liège, est aussi souvent dénommée dans les documents d'archives : « Madame Haxhe ».

Fille de Jean de Méan, bourgmestre de Liège en 1625, elle fut la mère de Bertrand de la Haxhe, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1670, de Conrad ou Arnold baron de Haxhe, bourgmestre de Liège en 1673 et de Marie-Catherine-Constance de Haxhe, épouse de Guillaume-Philippe baron de Wansoulle, seigneur d'Engimont, de Beaufraipont et d'Otrange, lui aussi bourgmestre de Liège, en 1666.

La dame de Strée semble avoir eu une prédilection particulière pour sa nouvelle résidence de campagne, qu'elle avait acquise étant veuve et qu'elle dota de deux annexes qui furent érigées avant 1674. Il ressort, en effet, du bail conclu le 18 octobre de cette année avec Henri de Froidbise, qu'elle réserve à son usage particulier le « nouvel édifice avec le colombier et l'estable des chevaux ». Ces deux bâtisses paraissent, de toute évidence, être celles que l'on aperçoit sur le dessin exécuté vers 1735-1740 par Remacle Le Loup et qui font suite au corps de logis édifié au temps de Pierre d'Engis ⁽¹⁾.

L'on sait qu'à cette époque le colombier était réservé aux seuls gentilshommes et qu'en France, notamment, il affectait souvent la forme d'une tour ou tourelle isolée. A Strée, il faisait partie d'un édifice à deux étages, relativement élevé, affectant l'aspect d'une tour-pavillon.

Par ailleurs, Gertrude de Méan acquiert en 1665, la seigneurie d'Outrelouxhe que lui cède au prix de 5 000 florins, Paul-Marie-Claire de Berlo, veuve d'Henri baron d'Eynatten et d'Abée, lequel avait quelques années auparavant détaché de l'importante seigneurie allodiale d'Abée, par testament en faveur de son épouse, le territoire du village d'Outrelouxhe avec les hameaux de Saint-Jean-Sart, Froidefontaine, Ferrée et le droit d'y établir une cour de justice ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il faut noter attentivement l'expression « le nouvel édifice avec le colombier et l'estable des chevaux », dont il est fait mention, sans changement, dans les baux du 18 octobre 1674 (Gertrude de Méan) et du 20 janvier 1682 (Etienne Uten).

⁽²⁾ St. BORMANS, *Les seigneuries allodiales du pays de Liège*, pp. 135-136.

Il faut encore noter que la dame de Strée avait fait l'acquisition de quelques bonniers de prairies, en 1668, vraisemblablement destinés aux chevaux de son train d'équipage et pour lesquels, elle avait fait construire l'écurie avec galerie couverte à 6 arcades qui se voit sur le dessin de Remacle Le Loup et subsiste encore de nos jours, tout au moins en partie.

Au décès de sa mère survenu le 16 mai 1681, Conrad baron de Haxhe céda ses droits sur la seigneurie d'Outrelouxhe à Denis-Christophe-Antoine des Ursins, chevalier du S. E. R., qualifié plus tard comte des Ursins et Beaurieu, qui s'en désistera à son tour, le 13 octobre 1713, en faveur de Catherine van Buel, veuve d'Etienne Uten.

De 1682 à la fin du XVIII^e siècle. Etienne Uten et Catherine van Buel.

Le bien de Strée fut mis en adjudication publique le 7 janvier 1682, devant l'Official de Liège, par les héritiers de Gertrude de Méan, le baron de Haxhe, son fils, et le baron de Wansoulle, son gendre. Offert en emphytéose perpétuelle au plus offrant, comme en 1655, il fut adjugé à Etienne Uten, jurisconsulte à Liège, acquérant pour lui et son épouse, Catherine van Buel, moyennant le prix de 14 201 florins bbt « courables en Liège », outre les frais charges et droits.

Le domaine ainsi aliéné comprenait à ce moment une soixantaine de bonniers relevant en fief de la Commanderie de Villers-le-Temple, outre les prés acquis par Gertrude de Méan ⁽¹⁾.

Quelques jours après son acquisition, Etienne Uten, tenu en vertu des stipulations de la vente de « maintenir le censier moderne dans le teste de son stuyt », conclut un nouveau bail, basé sur le métayage comme auparavant, pour un terme de trois ans et de trois à six ans consécutifs, à commencer le premier mai prochain pour finir au même jour des dits trois ou six ans révolus ⁽²⁾.

Durant son mariage, Etienne Uten s'est rendu acquéreur de la seigneurie de Scry, dont il est titulaire dès 1706 ⁽³⁾ et qui

⁽¹⁾ A. E. L. *Officialité, Rendages proclamatoires, 1676-1692*, f° 520 v°.

⁽²⁾ *Archives « Rosen »* (liasse 925), « stuit » ou bail du 20 janvier 1682.

⁽³⁾ Etienne Uten est cité comme seigneur de Scry, dès 1706, dans divers documents des mêmes archives, notamment les reliefs (liasse 930).

passera en douaire au profit de son épouse devenue veuve en 1710, laquelle acquiert le 13 octobre 1713 la seigneurie d'Outrelouxhe, que lui cède le comte des Ursins (1).

Le domaine de Strée constituant un fief relevant directement et exclusivement de la Commanderie de Villers-le-Temple, Etienne Uten tout comme son épouse, lorsqu'elle fut devenue veuve, furent tenus de s'adresser au commandeur pour pouvoir en disposer par testament. Pareille autorisation leur est chaque fois accordée sur requête introduite par l'intéressé, au moyen d'une apostille du commandeur en titre du moment ou de son remplaçant en cas de vacance, qui est alors le directeur-receveur de la commanderie susdite, agissant au nom du receveur et procureur-général du Commun trésor au Grand Prieuré de France à Paris (2).

Catherine van Buel décède le 13 juillet 1714, sans laisser d'enfant.

Guillaume-Mathias van Buel.

C'est en qualité d'héritier testamentaire que Guillaume-Mathias van Buel, son neveu, succéda à sa tante dans le domaine de Strée qu'il relève « en propriété à tenir en fief » le 20 octobre 1714 devant la cour féodale de Villers. Le 22 novembre 1718, il passe acte d'investiture du plein-fief de Strée avec prestation de serment à foi et hommage (3).

Un nouveau bail est conclu le 18 décembre 1731, avec Martin de Vyle et porte à la fois sur la cense de Strée proprement

(1) S. BORMANS, *Les seigneuries allodiales*, p. 136.

(2) *Archives « Rosen »* (liasse 930), requêtes des époux Uten-van Buel. Sur la requête d'Etienne Uten, « octroi pour la cense de Strée », est accordé le 4 août 1683 et le 30 juin 1688 et sur celle émanant de son épouse, Catherine van Buel, pareil octroi est accordé le 14 décembre 1710 par le Chevalier de Chambon d'Arbouville qui appose son cachet armorié, le 2 novembre 1713 par Fr. Belhoste, directeur et receveur général de la Commanderie de Villers-le-Temple, au nom de Monsieur le Commandeur Perrot, receveur et procureur-général du Commun trésor au Grand Prieuré de France à Paris et de la dite commanderie « pendant le mortuaire et le vacant d'icelle ».

Ces divers octrois sont signés à Liège, en divers endroits, notamment en 1710, « au lieu de notre présente résidence située à St Martin en Mont, en la maison de Monsieur le Chanoine Harsens... ».

(3) *Ibidem*, reliefs.

dite et sur les « acquêts » qu'il a fait en 1726 et en 1729 de la moitié de la cense du Bonbonnier, dont les terres sont toutes proches formant ainsi une contenance totale de 62 bonniers et demi en terres arables (1). En outre, le bail stipule expressément que le censier demeurera dans les bâtiments de la cense nouvellement acquise, comme suit : « Le censier aura pour la demeure de sa famille et de ses bestiaux, la maison du Bon Bonnier... et inhorera ses grains et fourage partye dans la grange de la dite maison et partye dans celle de la grande cense ».

Guillaume-Mathias van Buel, en son vivant seigneur d'Outrelouxhe et de Vance, membre du Conseil ordinaire puis président de ce conseil en 1733, décéda à Liège le 2 mars 1734. Il avait épousé en 1699, Marie-Hyacynthe Piret de Sainte-Ode, fille de Lambert, maître de forges situées dans le Luxembourg.

C'est à lui que l'on doit la grille que l'on aperçoit sur le dessin de Remacle Le Loup et clôturant entièrement le côté de la cour vers les jardins auxquels on avait accès par une porte à deux ouvrants sommés de deux écus aux armes des époux van Buel-Piret. Une bonne partie de cette grille comprenant la porte en question a été placée au siècle dernier devant le chenil se trouvant à gauche des communs.

C'est vraisemblablement au même que l'on doit le jardin en forme d'étoile figurant sur le dessin prémentionné ainsi que sur le plan terrier de 1791 où il est qualifié de « vieille étoile ».

Guillaume-Mathias van Buel est décédé en 1734. Son épouse décède à Liège le 7 décembre 1738, laissant de son mariage trois enfants :

1) Guillaume van Buel de Vance, tréfoncier de la cathédrale à Liège et prévôt de la collégiale à Huy, mort le 17 février 1745;

2) Thomas-Hyacinthe van Buel, seigneur d'Outrelouxhe, de Vance en partie, bourgmestre de Liège en 1750, qui recueillit la propriété de Strée;

3) Marie-Jeanne-Françoise, née en 1710, décédée au château de Beemont le 23 octobre 1778, laquelle épousa le 2 juillet 1731 en la chapelle de la demeure familiale à Strée, Louis-Lambert de Liverlo, jursiconsulte, membre du Conseil privé, bourgmestre de Liège en 1717, mort en cette ville le 11 janvier 1756. Héritière universelle de son premier mari, elle convola, le 7 juin 1761 (dans l'oratoire de son hôtel d'Avroy) avec Charles-Grégoire

(1) *Ib.* (liasse 925), bail du 18 décembre 1731.

marquis de Beauchamps, capitaine de cavalerie qui lui survécut. Elle n'avait pas eu d'enfant (1).

Thomas-Hyacinthe van Buel et son gendre, Charles-Servais baron de Rosen.

Au décès de Guillaume-Mathias van Buel, sa veuve avait fait relief à titre d'usufruitière le 6 mars 1736, de la « maison, cense et cherwaige de Strée ». Son fils, Thomas-Hyacinthe fera relief en date du 4 janvier 1743, après le décès de sa mère.

La cense de « Messieurs van Buel » constitue un plein-fief et comporte 47 bonniers de terres et de bois environ ainsi que 12 bonniers en prairies et pâtures. Un dénombrement, daté du 30 mars 1730, fait état de 82 bonniers de terres, prés et bois, répartis en une soixantaine de bonniers de nature féodale et 22 bonniers environ de nature censale (2).

Ce fut Thomas-Hyacinthe van Buel qui reconstitua en partie l'ancien bien féodal de Strée moyennant l'acquisition aux termes de divers actes intervenus en 1757 et en 1759, des droits sur la moitié indivise de la cense de la Basse Cour provenant de Lambert de Strée, frère du chevalier Gilles de Strée, vivant tous deux au XIV^e siècle, lesquels avaient, selon toute vraisemblance, procédé au partage du fief familial dont ils portaient le nom.

Thomas van Buel décède à Liège le 6 novembre 1773, laissant comme seule et unique héritière, sa fille, Marie-Louise-Isabelle, née à Liège le 25 février 1750, y décédée le 14 décembre 1809, laquelle épousa en 1768, Charles-Servais baron de Rosen,

(1) Tous les renseignements généalogiques concernant la famille van Buel sont extraits de l'excellente généalogie dressée par Pierre HANQUET dans son ouvrage sur « *Les Liverlo à Liège* », publié par la Société des Bibliophiles Liégeois en 1963.

(2) *Archives « Rosen »* (liasse 920). Calcul figurant sur une feuille volante. Il est probable que les 47 bonniers, 9 verges grandes de terres arables, cités en 1682, lors de l'acquisition du bien par Etienne Uten, et qui s'élevaient antérieurement à 43 bonniers seulement, comprennent les pièces de terre détachées du « cherwaige » féodal de Strée au moment où Pierre d'Engis s'en rend acquéreur, et qui auraient fait retour du temps de Gertrude de Méan. Il s'agit de 3 bonniers et demi environ assujettis à cens. Voir acte du 20 avril 1600 réalisé devant les échevins de Liège.

A ces 47 bonniers viennent s'ajouter 15 bonniers supplémentaires de terres labourables provenant de l'acquisition de la moitié de la cense du Bonbonnier intervenue en 1726 et 1729 et que reflète le bail de 1731, lequel fait état de 62 bonniers et demi de biens de même nature.

seigneur de Borgharen, qui devint du chef de son épouse, seigneur de Vance et d'Outrelouxhe.

Ce sera ce dernier qui reconstituera entièrement le fief domanial primitif de Strée tel qu'il existait, quant à sa composition et à sa contenance, au XIII^e siècle, par l'acquisition en divers épisodes de l'autre moitié indivise de l'ancienne cense de la Basse Cour.

Ce fut lui également, qui fit ériger vers 1785 la grande ferme de très belle architecture se trouvant au carrefour formé par une sorte de place longée par la route menant à Huy qui recoupe à cet endroit la route de Strée à Vierset. Cette ferme occupe en réalité l'ancien bâtiment de la vieille cense du Bonbonnier au lieu-dit «aux werixhas», notamment au XVI^e siècle, le terme signifiant les «warechaix» soumis au droit de vaine pâture en faveur des habitants du village.

Le bail qui fut conclu par le baron de Rosen avec les frères Deveux, le 14 janvier 1785, est très explicite à cet égard et contient des stipulations particulières relatives aux nouveaux bâtiments ⁽¹⁾.

Les fermiers locataires occuperont la «nouvelle cense pour leur demeure de leur famille et bestiaux et pour ces bâtiments, pourprises, appendices et dépendances, vergers, gazon, fourrages et désaisonnages accordés, et en considération de ce que les censiers auront seuls le troupeau des bêtes à laine pour leur profit, ils seront tenus de payer hors part au seigneur rendeur chaque année du présent bail 400 florins brabants, cours de Liège, échéant la moitié (à la Toussaint), l'autre moitié au premier mai de chaque année... voir que dans les bâtiments de la dite cense susdite, le seigneur rendeur se réserve pour son usage particulier la chambre à feu au premier étage, ... » outre un grenier et une écurie ⁽²⁾.

B. — La cense de la Basse Cour

Comme on l'a vu plus haut, la cense de la Basse Cour provient d'un démembrement de l'ancien domaine féodal de Strée pouvant de la Commanderie de Villers-le-Temple et détenu par la famille du nom.

⁽¹⁾ Stipulation n° 12 du bail de 1731.

⁽²⁾ Archives « Rosen » (liasse 925), bail du 14 janvier 1785, clause 25.

Elle constitua dès lors un bien distinct, dénommé au XVI^e siècle, tantôt le « cherwaige delle Basse Court », tantôt les « héritages qui furent Renquin de Strée ».

A l'origine, il faut attribuer, selon toute probabilité, à Lambert, fils puîné de Jean Loupin de Strée, dans la descendance duquel il sera dévolu pour se diviser vers 1600 en deux parts indivises, qui seront acquises dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'une par Thomas-Hyacinthe van Buel, l'autre par Charles-Servais de Rosen.

Le dit Lambert de Strée, qualifié d'écuyer, vivait en 1339. Il eut deux fils : Renard, oppidain de Huy, homme de fief en 1383, époux de Jeanne de Marneffe, mort sans hoirs et Gilles de Strée, écuyer, demeurant à Huy (1).

Ce dernier, Gilles de Strée, fait prisonnier à la bataille de Bâsweiler, au pays de Juliers, avec Wenceslas de Luxembourg, lui remit deux quittances datées respectivement de 1374 et de 1385, scellées à ses armes (3 étriers accompagnées d'une fleur de lis), à raison des indemnités réglées par Wenceslas aux combattants qui participèrent à cette bataille (2).

Le fils de Gilles, Lambert de Strée, homme d'armes comme son père, maire de Huy en 1430, possédait la « thour » et biens de Corbealmont à Havelange en Condroz.

Un autre fils du même Gilles, paraît bien avoir été « Noble messire Gielle de Strée, chevalier en 1447, qui a pu posséder à certain moment la cense-manoir de Strée et est en tout cas le père de « Johan Giele », bourgmestre de Huy, époux d'une « damoiselle » Maroye, dont il eut « Johan Gilet, bourgmestre de Huy, époux de Sente del Thour de Terwangne, dans la succession duquel, sa fille, « damoiselle Agnès », recueillit la cense avec le manoir qui appartenait en 1450 à « Balduwin Dasse », dont l'identité précise n'est pas connue (3).

Il semble dès lors que Lambert établi à Corbealmont et qui aurait recueilli dans la succession paternelle « la Basse Cour » serait le fils puîné.

(1) Voir *généalogie « de Strée »*. — Tableau I.

(2) J. Th. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, III, p. 490.

(3) *Archives de Warfusée, dossier Brialmont*, annotation généalogique.

Lambert de Strée, maire de Huy en 1430, en possession de la « thour » de Corbealmont au ban d'Havelange et sa descendance.

Lambert de Strée eut 3 fils et 3 filles, suivant la généalogie que nous a laissé Le Fort ⁽¹⁾.

Son fils aîné, Renier dit Renkin de Strée, mayer du lieu en 1450, 1451 ⁽²⁾, releva à la cour allodiale de Liège, le 23 mai 1444, tous les héritages, bien héréditaires et alleux qu'il avait à Strée, Vierset, Handroux et Abée, provenant de la succession de ses père et mère et ensuite des partages intervenus avec ses frères et sœurs.

Renier n'eut pas d'héritier en ligne directe. De toute manière, le bien de la Basse Cour se retrouve dans la descendance de son frère, Jean de Strée.

Jean de Strée, époux de Marie Briffo, fut le père d'un autre Jean de Strée, époux de Marguerite d'Ochain dit de Jemeppe et le grand-père de Renard dit Rennekin de Strée.

Ce dernier épousa Catherine de Jeancourt ou de Gencourt, dont la famille occupait le bien appelé « Jehancourt » ou « Janshoven », situé aux confins du comté de Looz et du Brabant, appartenant aux chevaliers de Malte. Chose curieuse, le sire de Jeancourt, qui vivait antérieurement à cette alliance, portait dans son blason les 3 étrières.

Ces époux eurent deux fils :

1° Renard dit Rennalz de Strée, mayer de Marche-en-Famenne, qui fut en possession du « cherwaige de la Basse Cour », autrement dit « les héritages qui furent Renquin de Strée »; il vivait en 1557, 1576 et décéda sans hoirs.

2° Jean de Strée, échevin de Marche, vivant en 1543 et qui fut l'époux de Jeanne de Brisbois, fille d'Adam de Brisbois, capitaine et prévôt de La Roche en Ardenne et de Jeanne du Mesnil de Croseit.

Ils eurent deux filles, Catherine et Marguerite, par lesquelles le bien de la Basse Cour fut transmis durant plusieurs générations en parts indivises pour finir par être remembré entièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

⁽¹⁾ *Généalogie de Strée*. — Tableau II.

⁽²⁾ *Archives « Rosen »*, document de 1450 précité. — A. E. Liège, Cour allodiale, œuvres, 26, f° 25.

Part de Catherine de Strée, épouse d'Adam de Vorsen⁽¹⁾. De 1600 à 1709.

Catherine de Strée, fille aînée de Jean et de Jenne de Brisbois, épousa Bernier du Mont, haut-scotier d'Ardenne au duché de Bouillon, seigneur de Rochehaut et de Frahan, qui décéda le 10 juin 1608.

Le 30 mai 1611, sa veuve se présente devant Jean Loen et Jean de Lamock, seigneur de Botassart, tous deux « juteurs » en la cour souveraine de Bouillon pour y faire approuver le testament qu'elle-même et son mari ont fait le 21 janvier 1608 et déjà ratifié par elle et ses deux gendres, « Monsieur de Voersen » et le « Seigneur de Résimont » ainsi que par Catherine de Blehen, veuve de son fils Everard, déclarant en outre agir au nom de sa fille, Jenne du Mont, religieuse aux Sœurs Grises à Dinant ⁽²⁾.

La Basse Cour fut attribuée à sa fille aînée, l'épouse d'Adam de Vorsen, dans la descendance duquel il fut dévolu. Leur fille ayant épousé le père de Jaspar de Fléron, jurisconsulte et avocat à la Cour de Liège, celui-ci, aux termes de son contrat de mariage du 15 décembre 1696, assigne « pour dote et douaire » à son épouse, Marie Harzens, la part, c'est-à-dire la moitié, lui appartenant dans le bien susdit ⁽³⁾.

Jaspar de Fléron étant décédé le 4 mars 1709, sa veuve fait relief du bien, encore chargé à cette époque des redevances envers la Commanderie, identiques à celles dues par Renard de Strée en 1565-1566 ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Les renseignements relatifs à la descendance de Catherine de Strée ont été puisés à diverses sources : *généalogies « de Strée » et « du Mont », ou Dumont*, dans LE FORT, 1^{re} partie, 15 (du Mont, 136-140) — *Archives « Rosen »*, liasse 929, bail du 31 janvier 1720.

⁽²⁾ Testament de Catherine de Strée dans LE FORT, 1^{re} partie, 15, f° 140. La famille de ou van Vorsen, est originaire de Saint-Trond. Adam van Vorsen, alias de Frésin, fut secrétaire d'Ernest de Bavière (1581-1612). — Voir : Baron de HERCKENRODE, *Collection de timbres, d'épigraphes et blasons*. Gand, 1845, p. 125.

⁽³⁾ A. E. Huy, *Cour de Strée*, reg. 9, 1685-1716, f° 66.

⁽⁴⁾ *Archives « Rosen »*, liasse 930, relief du 4 mars 1709 (copie) et A. E. Liège, *Ordre de Malte*, 5, *répertoire 1565-1566*, f° 33 v°.

**Part de Marguerite de Strée, épouse de Jean-Thiry Gerlais (1).
De 1600 à 1759.**

Marguerite de Strée, seconde fille de Jean et de Jenne de Brisbois, épousa Jehan-Thiry Gerlais, échevin de Marche, qui décéda le 19 septembre 1605.

Ce fut le troisième fils de Marguerite, Albert (de) Gerlais, fixé à Bouillon où il devint receveur général du prince-évêque au duché du même nom, qui recueillit la cense de la Basse-Cour. Il avait épousé Catherine de Lochon avec laquelle il acquit en 1627, la seigneurie de Corbion et celle de Ramehan.

Albert de Gerlays comparait avec son cousin Adam de Vorsen le 9 mars 1621, devant le notaire Pierre d'Engis pour conclure un bail ou « stuit » avec Henri de Froidbise, au sujet de la « cense, cour, maison, grange, establieries, prés, terres, bois, raspaille dite la Basse Cour » (2).

Les descendants d'Henri de Froidbise (3) vont se succéder de père en fils durant trois générations dans l'exploitation du bien jusqu'au début du XVIII^e siècle. Ils étaient également devenus les locataires de la cense de Strée, au temps de Gertrude de Méan en vertu d'un bail conclu en 1674 (4).

Le 31 janvier 1720, soit un siècle plus tard, un nouveau bail fut signé avec Herman Froidbise, petit-fils d'Henri prémentionné, dont le fils, Herman, occupa la cense jusqu'à sa mort en vertu d'un « stuit tacite » qui fut continué en faveur de sa veuve, Geneviève Radelet, ainsi que par leur fils, également

(1) *Généalogie Gerlays*, dans A. N. B., 1900, 1^{re} partie, p. 102 et ss. — LE FORT, 1^{re} partie, 9, 3^e partie, 16, *verbo* « Gerlays ».

(2) *Archives « Rosen »*, liasse 929, bail du 31 janvier 1720, second contrat écrit conclu avec la même famille à un siècle d'intervalle.

(3) La famille (de) Froidbise, originaire de la région, faisait aussi usage d'un blason, de gueules aux trois étriers d'argent. *Armoriaux Liégeois*, I, 194, publiées par le Chev. Philippe de Limbourg, Soc. des Bibliophiles Liégeois, 1930.

Comme les de Strée, les sires de Jeancourt, les de Hanefte, bourgeois de Huy, de Chantraine à Warnant-Dreye et d'autres, tous hommes d'armes appartenant à la chevalerie au conat des Templiers ou des Hospitaliers de Saint-Jean. Des recherches systématiques devraient être entreprises dans ce sens. D'autres familles portent également les trois étriers dans leur blason, comme les Hemptinnes, les Hosden, les Latinne, les Marneffe et bien d'autres.

A noter que l'appartenance au même lignage, indépendamment des observations qui précèdent, entraînaient également l'adoption des mêmes armoiries, le plus souvent avec une brisure.

(4) Bail du 18 octobre 1674, clause 12, *Archives « Rosen »*, liasse 925.

nommé Herman, jusqu'au bail écrit de 1720, susdit, auquel participe sa nièce, Geneviève Jaspar ⁽¹⁾.

Les baux qui régissent le bien de la Basse Cour se réfèrent au régime de l'accense ou du « trescens » réglé en nature, au moyen d'un certain nombre de « muids spelte » c'est-à-dire de l'épeautre.

Notons aussi qu'à partir de 1621, tous les baux relatifs à la cense de la Basse Cour furent conclus au nom des indivisaires successifs jusqu'en 1782, époque à laquelle Charles-Servais de Rosen était arrivé à réunir, soit du chef de son épouse, fille de Thomas-Hyacinthe van Buel, soit en son nom propre ou à titre d'acquêt, toutes les parts indivises du bien.

La part de Marguerite de Strée, épouse de Jean-Thiry Gerlais, dévolue à leur troisième fils, Albert de Gerlays, est subdivisée à son tour en deux quote-parts, représentant chacune un quart indivis de l'entièreté du bien.

L'un de ces quarts indivis passe à Denis-Ferdinand de Gerlais, seigneur de Ramehan, conseiller puis prévôt de la cour de Bouillon, décédé en 1700, fils puiné d'Albert susdit et appartiendra à Guillaume de Stembier, échevin de la souveraine justice de Liège ⁽²⁾.

L'autre quart indivis parviendra en possession de Madame Marie de Crassier, douairière de feu le Baron vicomte de Moreau, dame de Hermalle, décédée en 1710 ⁽³⁾.

Ces deux quarts indivis seront acquis par Thomas-Hyacinthe van Buel, en 1757 et en 1759 ⁽⁴⁾.

Part de Catherine de Strée. De 1709 à 1782.

La moitié indivise provenant de Catherine de Strée, échue à Marie Harzens, veuve de Jaspar de Fléron, en vertu de son contrat de mariage, sera dévolue dans la famille de cette dernière.

⁽¹⁾ Bail du 31 janvier 1720, précité.

⁽²⁾ *Ibidem*.

⁽³⁾ *Ibidem*. — *Généalogie (de) Crassier* : Marie-Pentecôte, fille de Louis Crassier et de Marie-Cornélie Thibaut avait épousé en 1672, Guillaume, baron de Moreau, seigneur de Neuville, Hermalle, de la vicomté de Clermont, conseiller de la Chambre des comptes, décédé en 1710.

⁽⁴⁾ *Archives « Rosen »*, liasse 929, farde particulière relative à l'acquisition par le dit van Buel.

C'est ainsi que le bail du 29 octobre 1762 fut conclu au nom de Jean-Hubert Harzens, qui exerçait la profession d'avocat et Thomas-Hyacinthe van Buel, propriétaire de l'autre moitié indivise du bien de la Basse Cour.

Dans la suite, cette moitié sera subdivisée en cinq parts qui seront réparties entre les héritiers de Jean-Hubert Harzens. En date du 2 juillet 1782, autorisation fut accordée par l'Official



FIG. 3. Le village de Strée d'après la carte de Ferraris dressée entre 1771 et 1777. L'on y distingue le château de Strée avec ses diverses dépendances disposées autour de la grande cour, la ferme seigneuriale des Templiers/Chevaliers de Malte se trouvant à droite, l'église (avec sa tour-forte), et à gauche de celle-ci la petite cense de La Basse-Court entièrement disparue de nos jours.



FIG. 4. Le château de Strée (façade sud) vers le milieu du XIX^e siècle avant les dernières transformations, d'après une lithographie de Simonau et Toovey et un dessin de Wasse.

Cette vue fait état de certains aménagements effectués vers la fin du XVIII^e siècle, quant aux fenêtres et aux annexes. L'on aperçoit dans le pavillon situé à droite du corps de logis une petite ouverture entre la toiture et les fenêtres de l'étage, vestige du colombier se trouvant dans les combles du dit pavillon érigé au XVII^e siècle.

de Liège à Catherine Billon, veuve de Ferdinand-Maximilien Harzens, en son vivant avocat, laquelle détient une cinquième part en usufruit au titre d'épouse survivante, la nue-propiété appartenant à son enfant unique, Eléonore, âgée de douze ans, en vue d'aliéner la part indivise susdite.

Celle-ci fut cédée à Charles-Servais de Rosen pour les raisons exposées dans la supplique adressée à l'Official en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire. Ces raisons se réfèrent au fait que les charges qui incombent à la veuve absorbent une bonne partie des revenus, du chef des « réparations allentour les bâtiments caduques et délabrés » ainsi que « des diminutions qu'il faut faire au fermier pour stérilité, grêle, etc... ». Quant à l'acquéreur, déjà en possession des quatre autres parts indivises à ce moment, il souhaite « avoir seul la cense » et « la faire réparer à son goût » (1).

(1) Archives « Rosen », liasse 929, farde particulière.

Ce dernier, rencontrant les intérêts de la venderesse, lui propose d'échanger la quote-part acquise « avec un billet sur les Etats de ce pays qu'il céderait et dont le produit annuel rapportera plus à l'exposante et à sa fille... outre 1 000 florins bbtts une fois » (1).

Notons que les bâtiments composant la cense de la Basse Cour se voient parfaitement sur la carte dressée par Ferraris entre 1771 et 1778 (fig. 3). Leur situation exacte ainsi que leur énumération sont spécifiées dans le mesurage établi en 1740 (2).

* * *

Ainsi fut remembré, après plus de quatre siècles et demi l'ancien domaine féodal de Strée, lequel augmenté de diverses et importantes acquisitions effectuées au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles s'est transmis, dès lors intact, jusqu'à nos jours (fig. 4).

Em. DE BIEN.

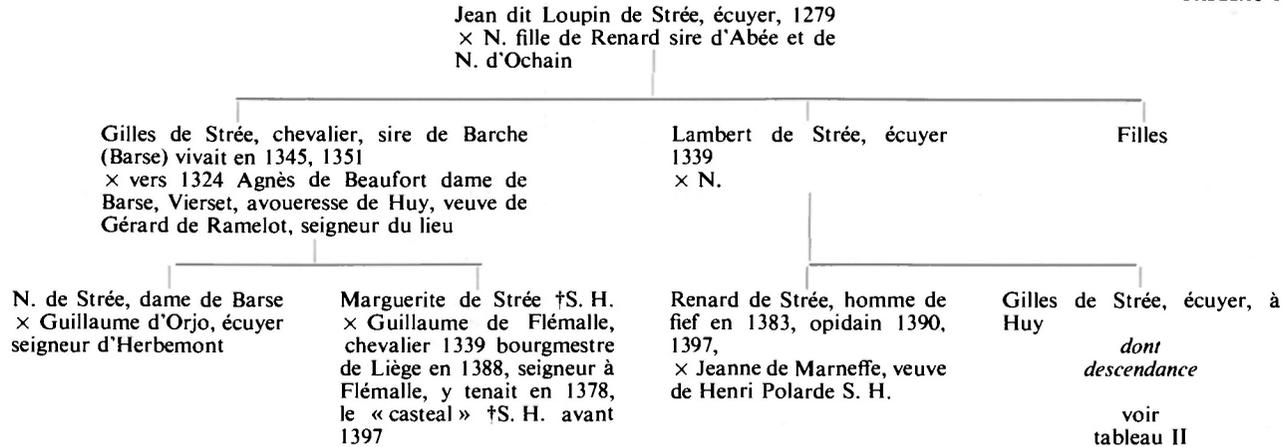
SOURCES PRINCIPALES

1. *Archives « Rosen »*. Stock relatif aux divers biens faisant partie de la propriété actuelle, y compris le château ayant appartenu à certains membres de la famille des barons de Rosen.
2. *Archives de l'Etat à Liège. Ordre de Malte, commanderie de Villers-le-Temple.*
3. A. E. HUY, *cour de Strée.*
4. *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, édition de la *Commission Royale d'histoire*, en 3 volumes, publiés par E. PONCELET et C. DE BORMAN.
5. *Collection LE FORT*, aux *Archives de l'Etat à Liège.*

(1) *Ibidem.*

(2) *Ibidem.*

TABLEAU I



Le domaine de Strée relevant en fief des Templiers et composé d'une centaine de bonniers appartenait, selon toute vraisemblance, à Jean dit Loupin de Strée vivant dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Il fut apparemment partagé entre ses deux fils, Gilles et Lambert dans la première moitié du XIV^e siècle. Le premier reçut un fief composé du manoir de la cense avec 36 bonniers de terre, quelques bonniers de prés et de bois, tandis que son frère Lambert se vit attribuer la « basse cour » avec 48 bonniers de terre, quelques bonniers de prés et bois.

Ce partage fut le point de départ de deux biens distincts qui furent dévolus séparément au cours de plus de quatre siècles pour être réunis à nouveau entre les mains d'un seul et même propriétaire, au cours du XVIII^e siècle.

Quant aux bonniers cités pour chacun des deux biens, ils se réfèrent à des mesures différentes. Les premiers (36, en réalité environ 36½) sont équivalents à l'hectare, les seconds (48) valent 13 600 m² (mesure de Strée), suivant un mesurage fait en 1740.

Gilles de Strée (Gile de Streie) écuyer, demeurant à Huy, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Jean de Looz, sire d'Agimont, 1374, 1385 (3 étriers acc. d'une fleur de lis, scel de 1374)
 × N. N.

Lambert de Strée, écuyer, maire de Huy en 1430, possédait la « thour » et biens de Corbealmont au ban de Havelange en Condroz vivait en 1423 avec son épouse,
 × N. DE BIERSEZ, fille de Renier dit Renkin de Biersez, dit du Léopard, écuyer, et de Marguerite Wavereal

Gilles (Gielle) de Strée, chevalier en 1447
dont
descendance
 (voir tableau IV)

Renier dit Renkin de Strée vivait 1441, ..., 1455, mayeur de Strée en 1450, 1451 (Arch. « Rosen » à Strée) le 23 mai 1444, œuvres de Rennekin de Strée, fils de Lambert, en suite de la succession de père et mère et des « parchons » faits avec ses frères et sœurs, à la cour allodiale de de Liège, au sujet des *héritages et « alleux »* situés à Strée, Vierset, Handroux et Abée.

Jean de Strée, écuyer, vivait aux mêmes dates que son frère
 × Marie Briffo, fille de Jean

Jean de Strée, écuyer,
 × Marguerite DE JEMEPPE alias D'OCHAIN DIT DE JEMEPPE

Renard dit Rennekin de Strée
 × Catherine de JEANCOURT OU DE GENCOURT, (Jehancourt ou Janshoven aux confins du comté de Looz et du Brabant, bien des chevaliers de Malte — le sire de Jeancourt porte dans ses armes les 3 étriers des de Strée.

Renard dit Rennalz de Strée mayeur de Marche-en-Famenne, 1557, 1576 †S. H. en possession du « cherwaige de la Basse Court », chargé de certaines redevances envers la commanderie de Villers.

Jean de Strée, échevin de Marche vivait en 1543,
 × Jenne DE BRISBOIS, fille d'Adam de Brisbois, capitaine et prévôt de La Roche-en-Ardenne et de Jenne du Mesnil de Croseit
 dont : Catherine
 Marguerite
 (voir tableau III)

3. Jean de Strée, écuyer, vivait 1445, ..., 1455
 4. Gertrude de Strée, 1445

5. Marie de Strée, vivait avec son époux 1445 ..., 1455,
 × Jean Renard DE WARSEY OU Warzée (?)
 6. Marguerite de Strée
 × Henri DE JEMEPPE, dit DE HEYS, bourgeois de Huy, vivant ensemble 1452 ..., 1455

TABLEAU III

Jean de Strée, échevin de Marche
vivait en 1543,
× Jenne DE BRISBOIS

Catherine de Strée
veuve le 28 juin 1610
× Bernier DU MONT, sgr de Ro-
chehaut, receveur de Bouillon,
vivant tous deux en 1576, 1588

Marguerite de Strée
× Jehan-Thiry GERLAIS, échevin
de Marche, † 19 septembre 1605

La cense de la Basse-Cour en possession de Renard dit Rennalz
de Strée, leur oncle, fut dévolue à Catherine et Marguerite et
transmise à leur descendance respective en indivis par moitié,
durant environ deux siècles, comme suit :

N. du Mont
× Adam DE VORSEN vivant en
1610

Albert (de) Gerlays
se fixa à Bouillon, acquiert en
1627, la seigneurie de Corbion et
celle de Ramehan, receveur général
de Bouillon
× Catherine DE LOCHON

N... fille
× N. DE FLÉRON

Denis-Ferdinand de Gerlays, sgr
de Ramehan, conseiller puis prévôt
de la cour de Bouillon en 1666,
× Barbe-Lambertine DE MICHE,
† à Corbion, inhumée en l'église
des R. P. Augustins à Bouillon

Jaspar de Fléron
jurisconsulte, avocat de la Cour de
Liège
† avant
× Marie HARSENS ou Harzens, à
laquelle, suivant leur contrat de
mariage du 15 décembre 1696, il
assigne « pour doete ou douaire »
sa part lui appartenant dans la
cense séante à Strée, appelée « LA
BASSE COUR », c'est-à-dire la moitié

TABLEAU IV

« Noble messire Gielle de Strée » chevalier
en 1447,
« at en damoiselle N... son espeuze engen-
dré ung fils du nom »

Johan Giele, bourgmestre de Huy « qui a
engendré en damoiselle Maroye son es-
peuze ossi ung fils du nom »

Johan Gielle le Joene, bourgmestre de Huy
« allié par mariage à damoiselle Sente fille
Wilheme del Thour de Terwangne sgr
d'Attrin ont engendré une fille du nom »

vivant le 6 mai 1476
† avant 1485
dans la succession duquel,
sa fille recueille le fief de
Strée

« damoiselle Agnès »
ép. 1) Lambert de Lamalle
2) Jacques de Borsu

Ce tableau a été établi suivant une filiation généalogique inscrite sur
une feuille volante se trouvant aux archives du château de Warfusée,
Brialmont, D, 75.

Sur quelques grès raerenois du XIX^e siècle

Célèbres au XVI^e siècle, les grès mosans de Raeren, sis dans les limites de l'ancien diocèse de Liège dont Aix-la-Chapelle dépendit, sont des produits de « poterie de pierre » propres à une région qui, dans l'actuelle province de Liège, comprend Raeren mais aussi Neudorf et Tiffeld, Merols, Hauset, Astenet, Berlotte, Eynatten et Petit-Rechain, situé au nord de Verviers. Ces diverses localités produisirent des grès dès avant le XVI^e siècle.

Issue au XVI^e siècle d'un artisanat local fort ancien, l'industrie d'art dont Raeren fut le centre principal a ses titres de noblesse qui sont bien à elle. Sans ignorer l'influence allemande très passagère de Cologne-Frechen et de Siegburg sur ses premiers produits ornés, son émancipation magistrale, due au maître-potier Jan Emens, place l'industrie des grès de l'ancien duché de Limbourg à la tête de la production européenne de ce type de céramique.

L'œuvre du céramiste exceptionnel que fut Jan Emens, celle de Baldem Mennicken, son émule, et de leurs élèves, attestent que l'activité des potiers de Raeren a fait entrer le nom d'un village dans l'histoire générale de l'art et l'a rendu célèbre dans le monde entier. Les musées les plus en renom d'Europe et le Musée Curtius en particulier ⁽¹⁾ conservent ces grès mosans, à l'égal des plus beaux témoins de la Renaissance ⁽²⁾.

En 1850, suivant la tradition ancestrale, la dernière fournée de poteries était bénie par le curé de Raeren ⁽³⁾. Les vieux fours de potiers qui tiennent encore debout calcineront avant de s'effondrer définitivement. Et pourtant, en 1883, un amateur allemand, Hubert Schiffer ⁽⁴⁾, eut le mérite de tenter une rénovation de l'industrie des grès Renaissance de Raeren, qui

⁽¹⁾ Cf. J. PHILIPPE, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXV (1962), p. 233.

⁽²⁾ Cf. J. PHILIPPE, *Le grès et sa véritable capitale, Raeren*, dans *Connaissance des arts*, Paris, n° de mai 1967, pp. 82-89, ill. en noir et en couleurs.

⁽³⁾ Cf. H. SCHUERMANS, *Mille inscriptions des vases de grès dit flamand*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, année 1885, p. 38.

⁽⁴⁾ Cf. Adalbert KLEIN, *Rheinisches Steinzeug des 15. bis 18. Jahrhunderts*, Darmstadt, s.d., p. 25; H. HELLEBRANDT, *Raerener Steinzeug*, Aix-la-Chapelle, 1967, p. 196.

connurent la célébrité au XVI^e siècle dans toute l'Europe. Ses travaux furent visités par le fils de l'Empereur Guillaume II d'Allemagne.

Schiffer fut aidé des conseils de deux vieux potiers alors plus qu'octogénaires : Léonard Mennicken (né à Neudorf, baptisé à Raeren le 25 novembre 1800; décédé à Raeren le 4 juin 1891) et Jean Mathieu Joseph Pitz (Raeren-Honien, 1803-7 février 1883, baptisé à Raeren le 23 Ventôse de l'An XI, soit le 14 mars 1803). Le premier était fils du potier Léonard Mennicken-Holley-Jacobussen et de Anne Barbe Emonds-Bots-Jans; il est désigné dans les actes comme « Tagelöhner » (= journalier) et « Töpfergeselle » (= compagnon potier). Quant à Jean Pitz, il était le fils du potier Joseph Pitz et de Marie Joséphe Crae. Une photographie, conservée au Musée Schnütgen à Cologne, nous le montre avec une cruche de Raeren dans les mains et, sur la tête, le bonnet à rayures des potiers du XVI^e siècle.

Les grès de Hubert Schiffer sont des pièces à émail brun, lequel n'a généralement pas la coloration, l'éclat et le brillant des vases du XVI^e siècle. Ils sont plus pâles, plus mats et d'une coloration plus terreuse qui devrait permettre de ne jamais les confondre avec les pièces brunes les moins bien venues de la grande époque. Leur décor obtenu par surmoulage des meilleures pièces anciennes sont très nets. Il ne répugne pas à la loi de l'horreur du vide.

Certaines des créations de Schiffer sont de grandes dimensions (jusqu'à 80 cm de hauteur). Signalons notamment un vase commémoratif (H. 40 cm), daté de 1884, de la « résurrection » de la poterie d'art raerenoise. L'inscription en langue allemande placée en haut de la frise ornée de la panse dit : « * 1550 = 1620 ZUR * ERINNERUNG * AN * DIE * WIEDERBELEBVNG * DER * RAERENER * KUNST-TÖPFEREI. 1884 ».

Cette frise porte une tête grimaçante avec ornements enroulés et les initiales W M, ainsi que quatre effigies brandebourgeoises en médaillon :

- ALBRECHT. V. BRANDENBURG. ERZBISCH. U. KURF. V. MAINZ//1490/1545.
- JOACHIM. I. KURFÜRST. V. BRANDENBURG.//1484/1535.
- JOACHIM. II. KURFURST. V. BRANDENBURG.//1505/1571.
- ALBRECHT. MARK = GRAF. V. BRANDENBURG.//1490/1568.



Buire verseuse.

Production de Hubert Schiffer.
(Liège, coll. Mme R. CLOSSET.)

(Négatif Clément Dessart, Liège.)

Cette bonne pièce de collection, bien datée et dont l'auteur est connu, ne doit pas faire oublier que la production de ce céramiste n'est pas attestée par de nombreux témoins. Parmi ceux-ci, signalons des vases conservés au Musée communal de Spa, considérés comme spadois. Il n'en est rien pourtant : ces



Vase commémoratif daté 1884.

Création de Hubert Schiffer.
(Liège, coll. Mme R. CLOSSET.)

(Négatif Clément Dessart, Liège.)

vases, monobrammés H S ne sont pas l'œuvre de Louis Duvivier-Hauzoul, qui imita d'une manière fort parfaite les grès de Raeren.

Les pièces produites par Schiffer présentent des formes et des décors repris avec soin aux créations originelles. C'est ainsi que nous connaissons une buire verseuse (H. 21 cm), également

monogrammée (1) H S dont le type est bien connu dans la production de Raeren (2). D'autres décors, en assez fort relief — tels les bustes des personnages brandebourgeois figurés sur la cruche ci-dessus décrite — évoquent davantage des médailles à la manière du XIX^e siècle. Les dates 1550 et 1620 données par l'inscription signalent d'une manière approximative l'âge d'or de la production des grès de Raeren (3).

Des marchands firent disparaître parfois des millésimes (4) du XIX^e siècle pour vendre comme anciennes des pièces sortant de l'atelier de Hubert Schiffer. Celui-ci, bien qu'ayant utilisé d'anciennes matrices pour réaliser certains décors, n'avait pas voulu faire des faux. Le risque de faux était plus grand avec les grès sortis, entre 1890 et 1892, de l'atelier spadois de Louis Duvivier-Hauzoul (5). Louis Duvivier s'essaya avec succès à l'imitation des grès de Raeren, où il avait acheté de vieux moules. Comme au XVI^e siècle, la glaçure était produite par projection de sel dans le four.

Joseph PHILIPPE.

(1) Le monogramme en creux est ici accompagné du chiffre 27, également en creux.

(2) Le bec verseur est tenu par un bras humain.

(3) Cf. J. PHILIPPE, *Le grès et sa véritable capitale Raeren*, dans *Connaissance des Arts*, Paris, n° de mai 1967, p. 85.

(4) C'est le cas pour la pièce reproduite à la page 50.

(5) Cf. F. PHOLIEN, *La céramique au pays de Liège*, Liège, 1906, pp. 122-124.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publiée avec l'appui
du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

61^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEAIS

1970

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe périodique de l'Institut archéologique liégeois



Comptes rendus des séances mensuelles de l'Institut archéologique liégeois

Séance du 25 septembre 1970

Communication de M. Georges Hansotte, conservateur des Archives de l'Etat. — Qu'était-ce que les Provinces Unies.

Issues de la Révolution des Pays-Bas, les Provinces Unies forment une république fédérale, dont le caractère républicain s'atténue progressivement par suite du renforcement de l'autorité du *Stadhouder*. La souveraineté y est démembrée entre les Etats Généraux et les Etats des sept provinces fédérées.

Séance du 29 octobre 1970

Communication de M. Pierre Colman, chargé de cours associé à l'Université. — Le mobilier civil liégeois au XVIII^e siècle.

Divers facteurs historiques expliquent les caractères du meuble liégeois au XVIII^e siècle : l'énorme influence française

sur le pays de Liège, la paix, la prospérité et le goût croissant du confort, l'organisation corporative qui réserve au menuisier et au sculpteur sa mission propre, la rareté à Liège des ébénistes travaillant les bois rares. Le meuble liégeois est donc fait de bois indigène; il est le fruit de la collaboration d'un menuisier et d'un sculpteur presque toujours anonymes : en dépit de quelques caractéristiques propres à notre région, ce meuble emprunte son style à la mode parisienne, qu'il démarque avec un retard de quelques années.

Séance du 27 novembre 1970

Communication de M. Louis Ridelle. — Généraux liégeois au service de la République et de l'Empire.

La carrière de général fut, sous la République et l'Empire, difficile et dangereuse. Le grade fut atteint, soit sous la République, soit après l'Empire, par onze Liégeois. Le conférencier retrace la biographie de ces onze hommes, dont les destins, en dépit de nombreux points communs, furent très divers et souvent marqués de péripéties inattendues.

Séance du 18 décembre 1970

Communication de M. Joseph Philippe, conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs de la Ville de Liège. — A travers l'ancienne Russie : du golfe de Finlande à l'Arménie.

Le conférencier évoque quelques unes seulement des étapes d'un long voyage d'étude à travers l'URSS. Après avoir rappelé les grands traits de la géographie et de l'histoire de ce pays, il commente une collection nombreuse de diapositives remarquables, œuvre de Mme Philippe. Il s'attache particulièrement à l'étude artistique de la matière.

Nouvelles glanes sur l'orfèvrerie liégeoise

En 1962, dans la présente revue ⁽¹⁾, je publiais un premier article intitulé « Glanes sur l'orfèvrerie liégeoise ». Parmi diverses pièces inédites, ce travail révélait, avec la collaboration de mon regretté collègue Désiré Techy, une remarquable paire de pistolets liégeois du XVIII^e siècle (alors récemment acquise par le Musée d'Armes de Liège) enrichis de garnitures en argent aux poinçons de Liège.

Avant et depuis lors, au Musée Curtius, trois expositions d'argenteries religieuses liégeoises (XVI^e-XVIII^e siècle,) organisées en 1960, 1961 et 1963, ont fait connaître 225 pièces remarquables conservées à Liège ⁽²⁾. La première d'entre elles suivit de trois ans l'Exposition « L'argenterie civile liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles » ⁽³⁾ montée de concert et également au Musée Curtius avec l'Association Royale des Demeures historiques de Belgique et la Société Royale des Beaux-Arts de Liège que préside toujours M. Fernand C. Graindorge.

En 1966, je publiais, dans la présente revue, une plaque inédite en argent repoussé et ciselé datant de 1564, qui figura à l'Exposition de Lambert Lombard ⁽⁴⁾ et dont mon collègue et ami le comte J. de Borchgrave apprécia la qualité. Sa provenance de la famille des ducs de Béarn n'est peut-être pas sans importance pour ceux qui tiennent compte du séjour passé

⁽¹⁾ T. LIII, pp. 82-100, 6 fig.

⁽²⁾ Cf. comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA et J. PHILIPPE, *L'argenterie religieuse liégeoise (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Liège, Musée Curtius, 1964, préface de J. Philippe.

⁽³⁾ Cf. J. PHILIPPE, *L'argenterie civile liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles*, brochure éditée à l'occasion de l'exposition, Liège, Musée Curtius, 1957.

⁽⁴⁾ Cf. J. PHILIPPE, *Lambert Lombard et son école. A propos d'une pièce d'argenterie inédite de 1554*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, Liège, t. LVII (1966), pp. 21-43, 5 fig. Sur l'orfèvrerie du XVI^e siècle à Liège et en particulier le buste de saint Lambert, voir aussi : J. PHILIPPE, *The Art of the Goldsmith in Sixteenth Century*, dans *Apollo*, Londres, n^o d'octobre 1965, pp. 294-301; *id.* et comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, dans *Catalogue de l'Exposition « Trésors d'art. Saint Remacle et Saint Lambert »*, Stavelot, 1968, p. 30 s. N^o 429 du Catalogue de l'Exposition Lambert Lombard, notice due à M. P. COLMAN. Notons que le poinçon de cette pièce n'est pas fruste mais, jusqu'à ce jour, demeure illisible.



FIG. 1. *Appliques en argent gravé du Missel romain n° nv. 67/3. XVIII^e siècle. Liège, Musée Curtius. (Photo Niffle, Liège).*

à Spa, au pays de Liège, par le membre de cette famille qui posséda la pièce.

Notre nouvel article complétera l'inventaire de l'argenterie liégeoise, la civile et la religieuse, que divers travaux n'ont pu encore établir d'une manière exhaustive (1) avant que soit entreprise une grande synthèse à part entière (2).

Dans l'argenterie liégeoise, nous connaissons diverses garnitures de reliures inédites. Elles rehaussent des imprimés religieux liégeois : des missels romains et des exemplaires de « L'Ange conducteur ».

Un (3) de ces missels romains, paru à Liège chez Clément Plomteux en 1781, porte huit garnitures à décor Louis XVI (médaillons et guirlandes) habilement gravées, contemporaines, dont les poinçons sont ceux du Prince-Evêque de Liège Hoensbroeck (1784-1792), de la lettre annale A (17 août 1784-16 août 1785) et de l'orfèvre G. D. Le nom patronymique de cet orfèvre redécouvert est Dumont, qui figure en toutes lettres cursives au revers d'une patte des fermoirs, ainsi que la date 1784 conforme à la lettre annale A. La reliure a été refaite au XIX^e siècle.

Un autre missel romain, également conservé au Musée Curtius (n^o d'inv. 69/12, acquisition par mes soins en 1969) et édité en 1781 par Plomteux, montre une garniture en argent (deux ornements de milieu de plat, l'un avec MRA, l'autre avec IHS; douze appliques dont quatre de fermoirs) qui remonte à 1824, cette date figurant sur un des fermoirs. L'autre fermoir donne le nom de l'orfèvre en toutes lettres : J. G. Debien.

(1) Voir les travaux (avec notes bibliographiques) cités en note à la page 57, ainsi que *L'orfèvrerie religieuse liégeoise* (Liège, 1966, 2 vol.), de M. P. Colman.

(2) Voir aussi : « Chronologie des styles et des décors (avec considérations générales sur l'argenterie liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles) », dans notre « Mobilier liégeois (Moyen âge-XIX^e siècle) » (Liège, 2^e éd., 1968); René BRIAT, article sur l'argenterie civile liégeoise du XVIII^e siècle, dans « Plaisir de France » (Paris) (numéro spécial consacré à l'art liégeois du XVIII^e siècle, rédigé avec ma collaboration : note d'introduction et articles relatifs au mobilier et à l'architecture), février 1971.

(3) Sur les deux missels ici examinés et acquis à mon intervention pour le Musée Curtius, cf. J. PHILIPPE, *Rapport du Conservateur pour l'année 1967*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXXI (1968), p. 293, et t. LXXXII (1969). Sur les acquisitions de pièces d'argenterie civile faites pour le Musée Curtius dans ces dernières années, voir du même, *ibidem*, rapports du Conservateur pour les années 1960, 1962, 1965, 1967, 1968.

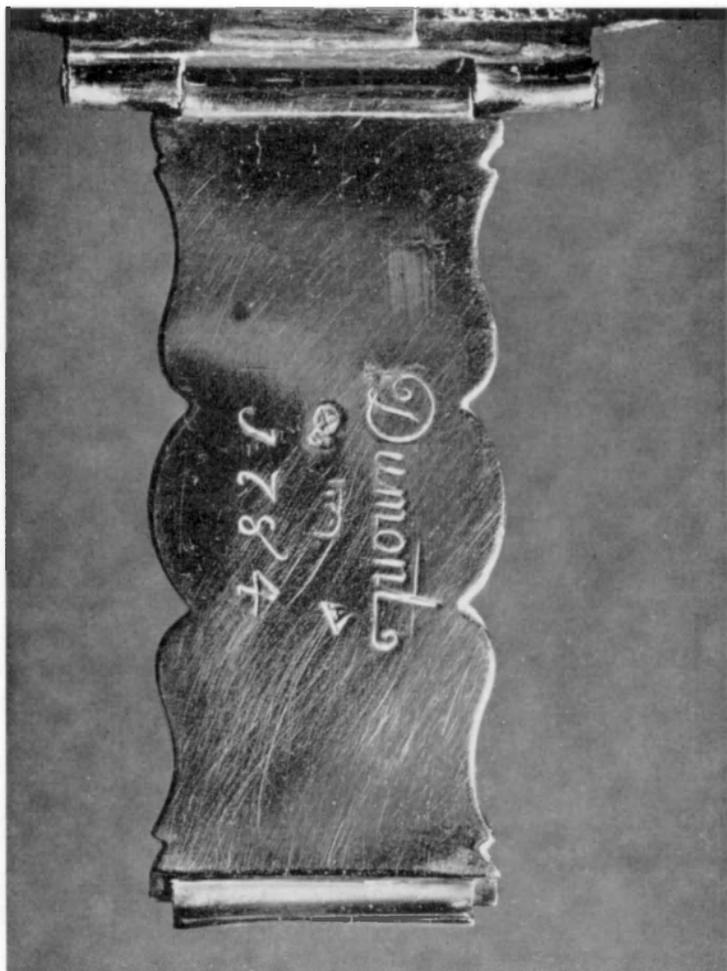


FIG. 2. Revers d'une patte de fermoir en argent du Missel romain n° inv. 67/3. Poinçons liégeois, date 1784 et nom de l'orfèvre (Dumont) Liège, Musée Curtius. (Photo Niffle, Liège).

M. P. Colman, dans son mémoire doctoral consacré à l'orfèvrerie religieuse liégeoise (1), a mentionné quelques garnitures de reliures, déjà publiées ou connues, et en particulier la reliure rehaussée de fermoirs d'argent, datant de 1783-1784, conservée au Musée Curtius (n° d'inv. I/49/220) et signalée par mes soins (2) en 1960. Ces fermoirs portent les poinçons du Prince-Evêque de Liège Velbruck et de l'orfèvre G. D. (Guillaume Dengis ?), ainsi que la lettre annale M.

Deux exemplaires, avec garniture en argent gravé de l'Ange conducteur, autres que celui du Musée Curtius, sont conservés dans une collection privée de Liège, celle à laquelle appartient la remarquable plaque d'argent (3) repoussé et gravé datée de 1564, dont l'origine liégeoise n'a pas été exclue.

Les poinçons de ces garnitures de reliures sont, pour l'une, celui de l'orfèvre VH, la lettre annale H et un troisième poinçon qui reste à identifier. La table des fêtes mobiles de l'ouvrage où, sur les fermoirs, figurent ces poinçons va de 1778 à 1799. Signalons que la reliure de ce livre est en cuir rehaussé de fers dorés. La garniture en argent est toute simple : renfort de la tranche des plats, clous et deux fermoirs sans décor.

L'autre reliure en cuir noir montre une garniture en argent de six pièces : quatre écoinçons et les deux attaches du fermoir unique. Le revers des « coins » porte les poinçons suivants : Prince-Evêque de Liège Hoensbroek (1784-1792), lettre annale B (1784-1785), orfèvre G D (= Guillaume Dengis ?), initiales non couronnées. Des inscriptions manuscrites portées sur les feuilles de garde nous donnent notamment le nom du premier propriétaire du livre : Marie Elisabeth Bidlot, de Tilleur, le 11 avril 1784.

Dans la même collection privée, un livre — *Hemels Palmhof* — imprimé à Maastricht chez G. B. Van Gulpen en 1805, avec reliure en cuir vert à fers dorés de style Louis XVI et tranche dorée, présente huit éléments (quatre écoinçons et quatre attaches de fermoirs) de garniture liégeoise en argent du XVIII^e siècle. Les poinçons sont ceux de la reliure précédente, mais avec la lettre annale I (= 4 juin 1792-18 septembre 1792). Le décor gravé de ces garnitures encore d'esprit Régence lié-

(1) I, pp. 144, 528; II, p. 31, fig. 178.

(2) Cf. *Catalogue de l'Exposition d'argenterie religieuse liégeoise*, Liège Musée Curtius, 1960, n° 63.

(3) *Infra*, p. 57, n. 2.

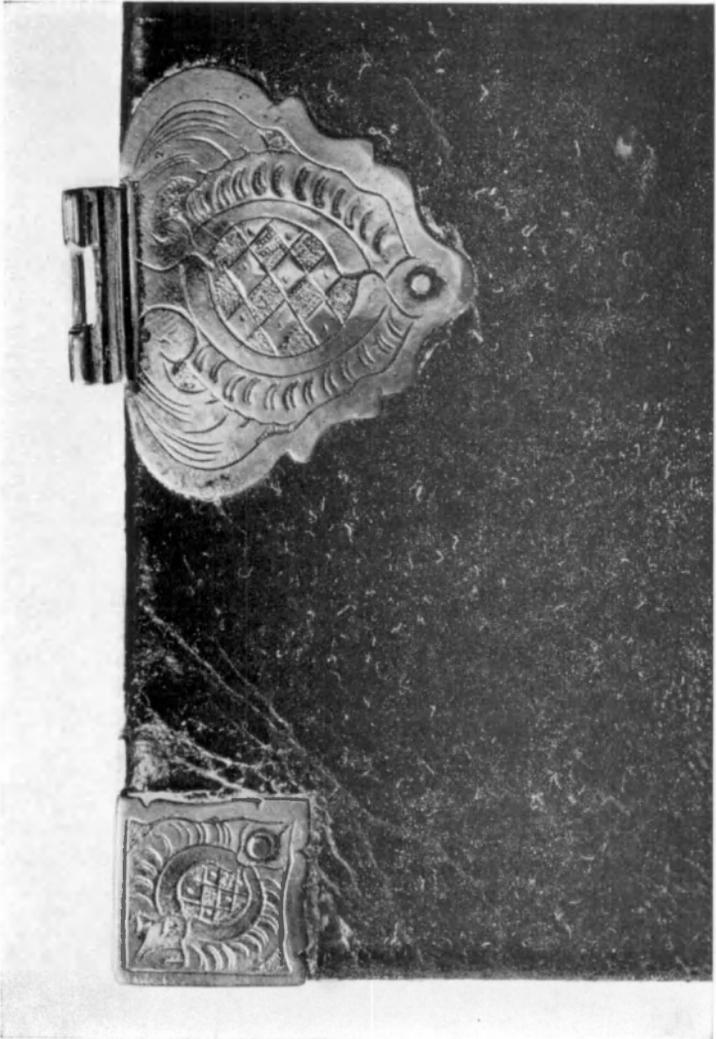


FIG. 3. Garnitures (détail) de la reliure de l'Ange conducteur qu'appartient à Elisabeth Bidlot. (Liège, collection privée). Photo Niffle, Liège.

geois (1), d'une qualité assez quelconque, est similaire à celui du livre jadis possédé par Elisabeth Bidlot. Il comporte des courbes en C et l'ornement losangé (de deux types différents pour les attaches de fermoirs) qui évoque les armes de la Maison de Bavière, laquelle, aux XVII^e et XVIII^e siècles, donna à Liège plusieurs Princes-Evêques.

La mode de ces petits livres de prières rehaussés de décors en argent s'est continuée jusqu'après la période du Premier Empire français. Nous connaissons un « Himmlischer Palmgarten », paru à Cologne (2), en 1828.

Nous avons examiné aussi chez M. Jean Jowa, à Liège, dont la collection d'argenteries liégeoises du XVIII^e siècle est remarquable (3), deux exemplaires de « L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne », l'un publié à Liège chez J. Bérard et marqué des poinçons suivants : orfèvre I F, lettre annale B, poinçon du Prince (effacé). L'autre a été publié chez J. F. Bassompierre et ses poinçons liégeois situent les pièces d'argenterie sous le règne de Velbruck (1772-1784), avec lettre annale B et l'orfèvre C D (4).

Grand est aussi notre plaisir de révéler aux amateurs d'argenterie liégeoise deux pièces exceptionnelles : deux épées civiles à poignées d'argent ouvré (5), l'une de style Régence liégeois et l'autre Louis XVI. Elles sont conservées dans la collection de M. Albert van Zuylen, de Liège, qui les tient de son oncle Edmond van Zuylen (1841-1899), remarquable collectionneur qui séjourna à Anvers.

(1) Sur la portée de cette appellation, utilisée dès avant 1934 (cf. L. DOIZE, *L'architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle dans la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1934, p. 116), voir mon ouvrage *Le mobilier liégeois (moyen âge-XIX^e siècle)* (2^e éd., Liège, 1968) et la note de M. P. COLMAN, *Régence liégeoise ?*, dans « Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique » (Liège, 1968, pp. 93-102 avec ill.; notons que l'assemblée générale du Congrès de Liège s'est abstenue de prendre parti dans une question de terminologie qui relève du libre choix des « usagers »). Voir encore mon article de synthèse *Régence liégeoise : l'âge d'or du mobilier liégeois du XVIII^e siècle*, dans « La Vie liégeoise », Liège, n^o d'avril 1969, pp. 4-13, 10 fig.

(2) Même collection privée liégeoise citée ci-dessus.

(3) Nous avons établi l'inventaire de cette collection.

(4) Au revers des écoinçons, on relève le poinçon A.

(5) Le chevalier Oscar de Schaetzen, de Liège, possède également une épée à poignée en argent aux poinçons liégeois qu'il se propose de faire connaître. Les deux épées que nous publions ici ont été découvertes par nous avant qu'elles ne figurent à l'Exposition (Liège, octobre-novembre 1970) « Fastes militaires du Pays de Liège » (n^{os} 154-155) avec le bon accord de notre excellent ami Albert van Zuylen.

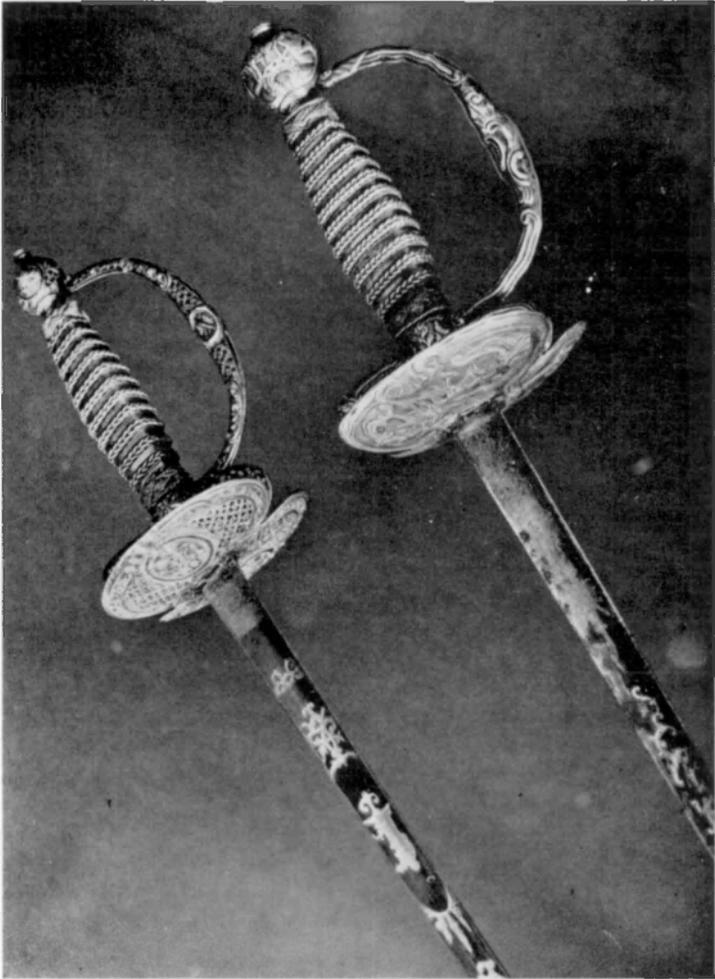


FIG. 4. *Epées XVIII^e siècle à poignée d'argent aux poinçons liégeois* (Coll. Albert van Zuylen, Liège).

La première épée (longueur 97,5 cm) montre, à l'extérieur de la garde en double coquille et sur la bordure d'entourage de la lame, le poinçon, répété deux fois, de l'orfèvre Jean-Melchior Dartois (MD), dont la période d'activité s'étend de 1755-1756 à 1793-1794.

Le décor de la double coquille est symétrique. A l'extérieur il comporte, sur un fond maté et à bordure chantournée, d'une part : des courbes en C, des coquilles, des palmettes avec, au centre, un trophée de guerre où se distinguent une hache, un canon, deux drapeaux, un tambour, une lance, une trompette, une cuirasse. De l'autre côté de la lame, y répond dans un encadrement similaire, mais non identique, un autre trophée militaire, avec drapeaux, hache, tambour, bouclier, cimenterre.

L'intérieur de la coquille présente deux décors également différents, dans le même esprit.

L'ornementation reprise à la symbolique militaire se retrouve sur la base de la fusée et sur le pommeau, avec casques, drapeaux et tambours.

La lame, de section triangulaire, bleuie et en partie dorée, est gravée de motifs de fantaisie et d'un trophée militaire.

L'épée Louis XVI (longueur : 97,5 cm) est bien datée par les poinçons : les armes du prince-évêque de Liège Velbruck ; 1772 ; la lettre annale E (= 14 mars 1776-13 mars 1777) ; l'orfèvre G D (= Guillaume Dengis ?).

Cette épée est du même type que la précédente, avec un décor semblable de ligature d'argent sur la fusée. La double coquille a été travaillée à jours et le décor, à rehauts de dorure, s'est mis au goût de l'époque : trophées dans des médaillons suspendus à des nœuds, des courbes en C et même le quadrillé à fleurettes attestent la maintenance d'ornements d'origine plus ancienne. La lame, de section triangulaire, est également bleuie, gravée et rehaussée de dorures ; en dehors de motifs purement ornementaux, on y voit une musicienne qui joue du luth, instrument qui, au XVIII^e siècle, commençait à ne plus être à la mode.

Dans le domaine de l'argenterie civile ⁽¹⁾, je signalerai encore qu'en octobre 1968, j'ai examiné un plateau circulaire

(1) Mentionnons que M. Albert van Zuylen, de Liège, conserve deux jolies paires de chandeliers réalisées par des orfèvres de deux autres bonnes villes de la Principauté de Liège, l'une au poinçon de Maaseik (un M sommé d'un gland, le poinçon figurant sur le pied et sur la bobèche ; en plus : G L et la rainure éprouvette), l'autre à celui de Maastricht (œuvre de l'orfèvre Wéry). — Voir aussi note 2, p. 59.

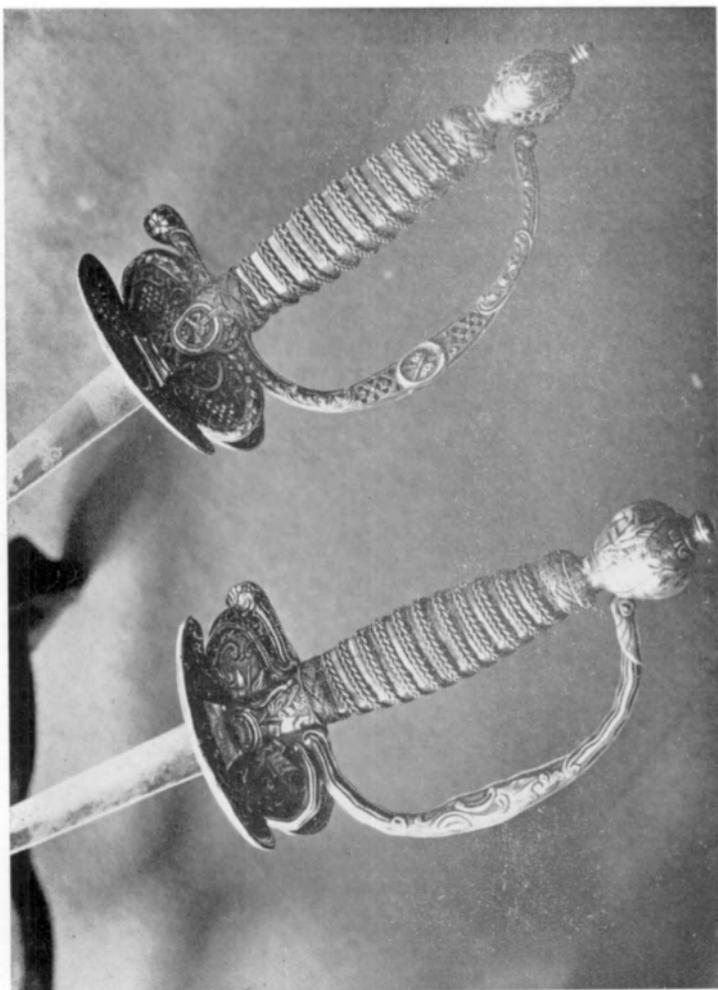


FIG. 5. *Épées XVIII^e siècle à poignée d'argent aux poinçons liégeois* (Coll. Albert van Zuylen, Liège).

(D. 25,5 cm) en argent gravé et ciselé, au marli chantourné avec bord à décor peigné et souligné d'une moulure à trois reliefs et d'un ornement à motifs d'esprit Louis XIV. Cette pièce et son pendant ont figuré erronément, sous le n° 2022, à l'Exposition de l'art de l'ancien pays de Liège (Liège, 1930), sous la rubrique « Argenterie de table avec poinçons liégeois ». Le fond, entouré de cannelures, est centré par une rosace à feuilles lancéolées de type Empire. Par ailleurs, on peut relever, sur le fond de la pièce, dans un écu moderne, le poinçon de Rome pour les Etats pontificaux sous Pie VII (1800-1823), ainsi que le poinçon de maître (G) B (= Giovacchino Belli, 1756-1822).

Joseph PHILIPPE.

Sur l'origine d'un tableau liégeois du XVIII^e siècle

L'originalité en matière de création artistique ne constituait pas un critère impératif dans les siècles passés. Les copies, les adaptations plus ou moins heureuses, approuvées souvent par l'artiste créateur lui-même, circulaient entre les mains des amateurs. Beaucoup nous sont parvenues alors que l'original même a parfois été perdu.

Ce fait doit être pris en considération lorsqu'on examine certaines productions des peintres liégeois du XVIII^e siècle. L'un de ceux-là a peint une *Baigneuse* (fig. 1) qui fait partie de la décoration d'un salon de l'Hôtel de Ville de Liège. Le type de cette baigneuse fait penser immédiatement au XVIII^e siècle français, et l'on songe, en particulier, à la célèbre statue de Falconet qui en a popularisé le modèle.

Or, le tableau liégeois dérive, effectivement, d'un prototype dont il n'est pas la copie. Si on le compare avec la *Baigneuse* (Musée des Beaux-Arts de Tours) (fig. 2), du peintre français François Le Moyne, la similitude saute aux yeux pour qu'il devienne sans intérêt de la commenter ⁽¹⁾. L'histoire du tableau de Le Moyne est bien connue. On sait qu'il le peignit en Italie où il voyageait en 1724 en compagnie de Berger, Intendant du Dauphiné, et qu'il fut exposé en 1725 à Paris, au salon du Louvre. Caylus nous dit de ce tableau qu'il s'agit de « celui d'une femme qui entre dans le bain, qu'il (le Moyne) commença à Bologne, auquel il travailla à Venise, et qu'il termina à Rome » ⁽²⁾.

L'œuvre du peintre liégeois est inversée par rapport à l'original, ce qui permet de penser qu'il a travaillé d'après une gravure. La gravure employée doit être celle de Laurent Cars

⁽¹⁾ Sur François Le Moyne, cf. l'étude de Charles SAUNIER dans DIMIER (L.), *Les peintres français du XVIII^e siècle*, Paris Bruxelles, 1928, I, pp. 61-92 et sur *La Baigneuse*, cf. plus particulièrement LOSSKY (B.), *Deux tableaux de François Le Moyne récemment entrés au Musée des Beaux-Arts de Tours*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1953, pp. 27-34.

⁽²⁾ CAYLUS, *Vie des premiers peintres...*, Paris, 1752, p. 86 et s.



FIG. 1. *La Baigneuse*, tableau d'un peintre anonyme, Liège, Hôtel de Ville (Cliché D. Daniel).



FIG. 2. François Le Moyne, *La Baigneuse* (1724), Tours, Musée des Beaux-Arts (Cliché Arsicaud et fils).

publiée en 1731, d'après Mariette. Il est vraisemblable que la présence de l'Amour au sommet du tableau (qui n'existe pas dans l'original) ait été suggérée au peintre liégeois par le quatrain du bas de la gravure :

« Mortel, fuiez loin de ces lieux
Iris à votre vue étale ses charmes;
Amour se cache, il tient ses armes;
Craignez pour votre cœur, le plaisir de vos yeux. »

Mais l'Iris du tableau de Liège est, en réalité, une Diane (elle porte un croissant dans les cheveux et son arc est déposé au pied de l'arbre), déesse vertueuse et chaste.

Si le modèle du tableau de l'Hôtel de Ville de Liège a pu être retrouvé, il n'en reste pas moins vrai que de multiples problèmes se posent à son propos. On peut tout d'abord se demander à quel moment ce tableau a été placé, en guise de dessus de cheminée, dans la salle de l'Hôtel de Ville où il se trouve depuis longtemps peut-être. Il est évident que Le Moyne n'ayant pas encore créé son œuvre, une de ses copies ne pouvait figurer sur les dessins et les gravures de Du Vivier, datés de 1719, relatifs à la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Mieux encore, les plans et les coupes du nouveau bâtiment (1) montrent que le dessus de la cheminée a été profondément modifié par la suite. A quel moment ? on l'ignore. Toujours est-il que J. S. Renier, dans sa description du « premier salon à gauche du vestibule » où se trouve actuellement le tableau que nous étudions, cite le plafond peint, mais ne fait pas allusion à un autre tableau (2). Or ses descriptions sont fidèles. Faut de pouvoir recourir à des archives, que nous n'avons pas trouvées, on ne peut donc préciser la date de la pose de ce tableau.

Ce qui est plus regrettable encore, c'est qu'on ignore le nom de son auteur. Il ne semble pas qu'on puisse l'attribuer avec quelque certitude à l'un des nombreux artistes qui ont travaillé à l'Hôtel de Ville au cours du XVIII^e siècle (3). Rien ne s'oppose d'ailleurs à chercher parmi d'autres noms. A ce propos, et à titre d'hypothèse, nous citerons le peintre Olivier Pirotte, qui, au moins, connaissait l'œuvre de Fr. Le Moyne, dont il avait reçu les conseils à Paris. Il doit avoir vu le tableau en 1725, l'année où il fut exposé. Olivier Pirotte, ne l'oublions pas, vivait à Paris à cette époque (4). Que ce tableau qui a été l'objet de multiples copies pendant le siècle (5) ait frappé l'imagination

(1) Conservés au Musée Curtius sous les nos d'inventaire I/43/38 et Mx. 2391-2395.

(2) RENIER (J.-S.), *Inventaire des objets d'arts renfermés dans les monuments civils et religieux de la Ville de Liège*, dans *Concours de la Société libre d'Emulation de Liège*, Liège, 1893, nouvelle série, t. IX, p. 160.

(3) Cf. la liste dans J. PHILIPPE, « La Violette ». *L'Hôtel de Ville de Liège (Moyen âge-1919)*. Catalogue de l'Exposition, Liège, 1956, pp. 44-45.

(4) Sur ce peintre, cf. HELBIG (J.), *La Peinture au Pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, nouvelle éd., Liège, 1903, p. 382.

(5) Cf. n° 1, p. 69. La vogue du tableau a été encore rappelée par LOSSKY (B.), *La Baigneuse de F. Lemoyne*, dans *Journal des chefs-d'œuvre de l'art*, n° 92 (1964), p. IV, avec d'après l'indication que nous avons fournie à l'auteur, le rapprochement avec le tableau de Liège.

du peintre liégeois, cela est possible. Enfin que celui-ci se soit procuré, dès sa publication, la gravure de L. Cars pour effectuer sa copie, cela peut se concevoir, dans la mesure justement où l'œuvre originale lui était connue.

Qu'il s'agisse d'Olivier Pirotte ou d'un autre, il n'en reste pas moins vrai que la technique du peintre liégeois se situe à l'opposé de l'art de F. Le Moyne. Cela ne signifie pas que le tableau conservé à l'Hôtel de Ville soit sans intérêt. Au contraire, mais il est abîmé par des repeints et par des couches de vernis trop nombreuses (la dernière est toute récente) qui en déparent certainement la valeur picturale et qui ne permettent plus de l'apprécier avec justice.

Enfin, si un rapprochement direct peut être fait entre les deux tableaux, il est clair que la gravure « explique » l'œuvre du peintre liégeois, et nous croyons que la même méthode de recherche permettrait de retrouver l'origine d'autres tableaux liégeois du XVIII^e siècle.

M. BARTHÉLEMY.

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux

A

- ABÉE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 16, 35, 42, 43; —, seigneur de, v. Lambert de Neufchâteau, Renard; —, seigneurie allodiale de, 28.
- ABÉE, Henri, baron d'Eynatten et d', 28.
- ABRY, auteur, 28.
- AGIMONT, seigneurie d', 43; —, seigneur de, 21; —, seigneur de, v. Jean de Looz.
- AGNÈS, 45.
- AGNÈS DE BEAUFORT, dame de Barse et de Vierset, 16, 19.
- AIX-LA-CHAPELLE, ville d'Allemagne, 47.
- A l'Aurore du Bonheur*, loge maçonnique, 10.
- ALBERT DE LISEN, 15.
- ALLEMAGNE, 48.
- AMÉRIQUE DU NORD, 7.
- ANDALOUSIE, province d'Espagne, 4, 6.
- ANVERS, prov. d'Anvers, cant. d'Anvers, 63.
- ARCHIVES DE L'ÉTAT, à Liège, 55
- ARDENNE, 20, 36; —, haut scotier de, v. Bernier du Mont.
- Argenterie civile liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles*, exposition, à Liège, 57.
- ARMÉNIE, 56.
- ARMES, musée d', à Liège, 57.
- ARNOLD DE STRÉE, 15.
- Art de l'Ancien Pays de Liège*, exposition, 67.
- Association Royale des demeures historiques de Belgique*, 57.
- ASTENET, lieu-dit à Lontzen, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 47.
- ATRIN, lieu-dit à Clavier, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 23, 45; —, seigneur de, v. Jean de Brialmont, Wilheme del Thour de Terwangne.
- AUGUSTINS, église, à Bouillon, 44.
- AVROY, lieu-dit, à Liège, 4, 31.
- AWANS ET WAROUX, guerre des, 19.

B

- Baigneuse*, œuvre d'un anonyme, à Liège, 69, 70.
- BALDI, Pietro-Maria, peintre, 4.
- Barche*, v. Barse.
- BARSE, *Barche*, dépend. de Vierset-Barse, prov. de Liège, cant. de Huy, 16, 42; —, château de, 19; —, dame de, v. Agnès de Beaufort, N. de Strée; —, seigneur de, v. Gilles de Strée; —, seigneurie de, 19.
- BAS-GEER, 6.
- BASSE-COUR, bien et cense de, à Strée, 17, 32-39, 41, 43, 44.
- BASSE-MEUSE, 6.
- BASSE-SAUVENIÈRE, rue, à Liège, 25.
- BASSINES, lieu-dit à Méan, prov. de Namur, cant. de Ciney, 23; —, bourgmestre, v. Jean de Brialmont.
- BASSOMPIÈRE, J. F., imprimeur, à Liège, 63.

- BASWEILER, localité d'Allemagne, 21, 34, 43.
- BAUDOIN DE HAINAUT, 15.
- BAVIÈRE, Maison de, 63.
- BAVIÈRE, Ernest de, prince-évêque de Liège, 36.
- BÉARN, ducs de, 57.
- BEAUCHAMPS, Charles-Grégoire, marquis de, 31, 32.
- BEAUFORT, famille, 15; —, Agnès de, dame de Barse et de Vierset, 16, 19, 42; —, Wathi de, avoué de Huy, 16.
- BEAUFRAIPONT, lieu-dit à Chênée, prov. de Liège, cant. de Grivegnée, 28; —, seigneur de, v. Guillaume Philippe baron de Wansoulle.
- BEAURIEU, comte de, v. Denis-Christophe-Antoine des Ursins.
- BEEMONT, 31.
- BELGIQUE, 4.
- BELHOSTE, François, receveur-général, 30.
- BELLI, Giovacchino, orfèvre, 67.
- BÉRARD, J., imprimeur, 63.
- BERGER, intendant du Dauphiné, 69.
- BERLAIMONT, Aldegonde de, 23.
- BERLO, Paul-Marie-Claire de, 28.
- BERLOTTE, 47.
- BERTHOLIO, abbé, 10.
- BIDLOT, Marie-Elisabeth, 61, 62, 63.
- BIERSET, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 16.
- BIERSEZ, N. de, 43; —, Renier dit Renkin, dit du Léopard, écuyer, 43.
- BILLON, Catherine, 40.
- BLEHEN, Catherine de, 36.
- BLONDEN, ingénieur, 4.
- BOLLAND, prov. de Liège, cant. de Herve, 4.
- BOLLAND, Renier de, 27.
- BOLOGNE, ville d'Italie, 69.
- BONBONNIER, cense du, 31, 32.
- BORCHGRAVE D'ALTENA, comte Joseph de, 5, 57.
- BORD, Gustave, auteur, 10.
- BORGHAREN, 33; —, seigneur de, v. Charles-Servais baron de Rosen.
- BORSU, Jacques de, échevin de Huy, 22, 23, 45.
- BOSO, 15.
- BOTASSART, lieu-dit à Ucimont, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 36; —, seigneur de, v. Jean de Lamock.
- BOUFFLERS, maréchal de, 00.
- BOUILLON, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 44; —, cour de, 38, 44; —, cour souveraine de, 36; —, duché de, 36, 37; —, église, v. Augustins; —, receveur-général de, v. Albert de Gerlays.
- BRABANT, duché de, 35, 43.
- BRANDEBOURG, *Brandenburg*, Albert de, archevêque de Mayence, 48; —, Albert de, margrave, 48; —, Joachim I et Joachim II de, 48. *Brandenburg*, v. Brandebourg.
- BRIALMONT, famille, 22, 27; —, Jean de, 22; —, Jean de, dit de Xhoce, 23; —, Ottard de, 22, 23; —, Otto-Ernest de, 23.
- BRIFFO, Jean, 43; —, Marie, 35, 43.
- BRISBOIS, Adam de, 43; —, Adam de, capitaine et prévôt de La Roche-en-Ardenne, 35; —, Catherine de, 43; —, Jean de, 37; —, Jeanne de, 35; —, Jenne de, 36, 37, 43, 44; —, Marguerite, 43.
- BROMMER, baron de, 9-11.
- BRUEGEL, Pierre l'Ancien, peintre, 5.
- BUCHET, Arsène, conférencier, 4.

C

- CANADA, 7.
CARS, Laurent, graveur, 69, 73.
CAYLUS, auteur, 69.
CÉSAR-CONSTANTIN-FRANÇOIS DE HOENSBROECK, prince-évêque de Liège, 59, 61.
CHAMBON D'ARBOUVILLE, chevalier, 30.
CHAMBRE DES COMPTES, à Liège, 38; —, conseiller, v. Guillaume de Moreau.
CHANTRAINE, lieu-dit, 16.
CHANTRAINE, famille de, 37.
CINEY, Godescalc de, 15.
CLAVIER, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 3.
CLÉMENT-SIMON, G., auteur, 10.
CLERMONT, vicomté de, 38.
CLERMONT-SUR-BERWINNE, prov. de Liège, cant. d'Aubel, 6.
CLOSSET, Mme R., collectionneur, 49, 50.
COLMAN, Pierre, auteur, 55, 57, 61.
COLOGNE, ville d'Allemagne, 48, 63; —, musée, v. Schnütgen.
COLOGNE-FRECHEN, 47.
COME III DE MEDICIS, 4.
COMMERCE, Ile de, à Liège, 4, 5.
Condros, v. Condroz.
CONDROZ, *Condros*, 14, 15, 19, 23, 26, 43; —, grand-bailli de, v. Jean de Brialmont.
CONON DE MONTAIGU, 15.
CONSEIL ORDINAIRE, 31.
CONSEIL PRIVÉ, 31.
CONTRAT SOCIAL, loge écossaise, 10, 11.
COQ HÉRON, rue, à Paris, 10.
CORBEALMONT, 34, 43; —, thour de, 35.
CORBION, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 37, 44; —, seigneurie de, 44.
CRAE, Marie-Josèphe, 48.
CRASSIER, baron de, vicomte de Moreau, 38; —, Louis, 38; —, Marie de, dame de Hermalle, 38; —, Marie-Pentecôte, 38.
CURTIUS, maison, à Liège, 3; —, musée, à Liège, 9, 47, 57-61, 72.

D

- DANNEAU, Catherine, 22.
DARTOIS, Jean-Melchior, orfèvre, 65.
DASSE, Balduwin, 19, 21, 34.
DAUPHINÉ, province française, 69; —, intendant du, v. Berger.
DEANGIS, Jean, chanoine de Saint-Denis, 27.
DEBIEN, J. G., orfèvre, 59.
DELATTRE, Henry, conférencier, 6.
DELENTRE, frères, 10.
Delthour, v. Sente de Terwangne.
Dengis, v. Esngi.
DENGIS, Jeanne, 27; —, Marie, 27; —, Marie-Françoise, 27.
DENGIS, Guillaume, orfèvre, 61, 65.
DEVEUX, frères, 33.
DIANE, 72.
DINANT, prov. de Namur, cant. de Dinant, 36; —, couvent, v. Sœurs grises.
DOUZE LIGNAGES, Tribunal des, 19.
DUCHESNE-GUILLEMIN, J., conférencier, 4.
DUMONT, orfèvre, 59, 60.
DU VIVIER, graveur, 72.
DUVIVIER-HANZOUL, Louis, 50, 51.

E

- EMENS, Jan, maître potier, 47.
EMONDS-BOTS-JANS, Anne Barbe, 48.
ENGIMONT, lieu-dit à Engis, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierre, 28; —, seigneur de, v. Guillaume Philippe baron de Wansoulle.
ENGIS, *Dengis*, Pierre d', notaire et prélocuteur, 18, 20, 23, 24, 25, 27, 28, 32, 37.
ERASME, 5.
ERNEST DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 36.
ETATS, de Liège, 41.
ETATS PONTIFICAUX, 67.
ETATS-UNIS, d'Amérique, 10.
EUROPE, 47, 48.
EYNATTEN, prov. de Liège, cant. Eupen, 47.
EYNATTEN, Henri baron d'— et d'Abée, 28.

F

- FALCONET, sculpteur, 69.
Fastes militaires du Pays de Liège, exposition, 63.
FERRARIS, cartographe, 39, 41.
FERRÉE, 28.
FINLANDE, golfe de, 56.
FLÉMALLE, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierre, 19, 42; —, seigneur de, v. Baudouin de Flémalle, Guillaume de Flémalle.
FLÉMALLE, famille de, 19, 21; —, Baudouin de, chevalier, seigneur de Flémalle, 19; —, Guillaume de, *Willaime de*, chevalier, 17, 19, 21, 22; —, Guillaume de, bourgmestre de Liège, 42.
FLÉRON, Jaspas de, jurisconsulte et avocat, 36, 38, 44; —, N. de, 44.
FLOQUET, compositeur, 11.
FRAGNÉE, lieu-dit, à Liège, 5; —, pont de, à Liège, 5.
FRAHAN, lieu-dit à Corbion, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 36; —, seigneur de, v. Bernier du Mont.
FRAIPONT, Mathieu de, 27.
FRAITURE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 23; —, château de, 23; —, seigneur de, Jean de Brialmont; —, seigneurie de, 23.
FRANCE, 11, 28, 30.
FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK, prince-évêque de Liège, 61, 63, 65.
FRÉDÉRIC II, 11.
Frésin, v. Vorsen.
FROIDBISE, famille de, 37; —, Henri de, 28, 37; —, Herman de, 37, 38.
FROIDEFONTAINE, 28.

G

- GALAND, Joseph, arpenteur-juré, 20.
Gencourt, v. Jeancourt.
GÉRARD DE RAMELOT, 16.
GÉRARD DE VILLERS, 16.
GERLAIS, Albert de, receveur-général de Bouillon, 37, 38, 44; —, Denis-Ferdinand de, seigneur de Ramehan, 38, 44; —, Jean-Thiry, échevin de Marche, 37, 38, 44.
GESVES, prov. de Namur, cant. d'Andenne, alleu de, 15.

- GIELE, Johan, bourgmestre de Huy, 21, 34, 45. GILLES DE STRÉE, chevalier, seigneur de Barse, 16, 17, 19.
- GIELLE LE JOENE, Johan, bourgmestre de Huy, 45. GILLET, Agnès, 22.
- GILET, Agnès, 22, 34; —, Johan *alias Johan Gielle le Joene*, bourgmestre de Huy, 21, 22, 34. GODESCALC DE CINEY, 15.
- GILHE, bois Messire, 17. GRAINDORGE, Ferdinand C., 57.
- GUILLAUME II, empereur, 48.
- GUILLEMINS, gare à Liège, 5.

H

- HAINAUT, Baudouin de, 15. HENRI DE LIMBOURG, comte, 15.
- HALKIN, L.-E., conféréncier, 5. HERBEMONT, 19, 42; —, seigneur de, Guillaume d'Orjo.
- HANDROUX, 35, 43. HERMALLE-SOUS-HUY, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 38; —, dame de, v. Marie de Crassier; —, seigneur de, v. Guillaume de Moreau.
- HANEFFE, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 16. HESBAYE, 14.
- HANEFFE, famille de, 37. *Heys*, v. Henri de Jemeppe.
- HANSOTTE, Georges, conféréncier, 5, 55. HOENSBROECK, César-Constantin-François de, prince-évêque de Liège, 59, 61.
- HARSENS, chanoine, 30. HONIEN, 48.
- Harsens*, v. Harzens. HOSDEN, famille de, 21, 37.
- HARZENS, *Harsens*, Eléonore, 40; —, Ferdinand-Maximilien, avocat, 39; —, Jean-Hubert, avocat, 40; —, Marie, 36, 38, 44. HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN, 13, 16, 19, 37.
- HAUSET, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 47. HUY, prov. de Liège, cant. de Huy, 13, 15, 16, 21-23, 31, 33-35, 37, 42, 43, 45; —, avoué de, 15; —, avoué de, v. Wathi de Beaufort; —, avoueresse de, v. Agnès de Beaufort; —, bourgmestre de, 37; —, bourgmestres, v. Jean de Brialmont, Johan Giele, Johan Gilet, Ottard de Mollin; —, chanoines de, 14; —, Chapitre de, 14, 15, 21; —, collégiale de, 31; —, collégiale, v. Notre-Dame; —, échevin de, v. Jacques de Borsu; —, église, v. Saint-Jean-Baptiste; —, grand-mayeur, v. Jean de Brialmont; —, maire de, v. Lambert de Strée.
- HAUT MOULIN, rue du, à Paris, 11. HUY, prov. de Liège, cant. de Huy, 13, 15, 16, 21-23, 31, 33-35, 37, 42, 43, 45; —, avoué de, 15; —, avoué de, v. Wathi de Beaufort; —, avoueresse de, v. Agnès de Beaufort; —, bourgmestre de, 37; —, bourgmestres, v. Jean de Brialmont, Johan Giele, Johan Gilet, Ottard de Mollin; —, chanoines de, 14; —, Chapitre de, 14, 15, 21; —, collégiale de, 31; —, collégiale, v. Notre-Dame; —, échevin de, v. Jacques de Borsu; —, église, v. Saint-Jean-Baptiste; —, grand-mayeur, v. Jean de Brialmont; —, maire de, v. Lambert de Strée.
- HAVELANGE, prov. de Namur, cant. de Ciney, 34, 43; —, ban de, 35. HEID, alleu de, 15.
- HAXHE, baron de, 29; —, Bertholet de la, bourgmestre de Liège, 20, 27, 28; —, Bertrand de la, chanoine de Saint-Lambert, 28; —, Conrad *alias* Arnold baron de, bourgmestre de Liège, 28, 29; —, Marie-Catherine-Constance de, 28. HEMPTINNES, famille de, 37.

I - J - K

- IRIS, personnage, 71, 72.
- ITALIE, 5, 69.
- JANS, René, conférencier, 3.
Janshoven, v. Jehancourt.
- JASPAR, Geneviève, 38.
- JEANCOUR, *Gencourt*, Catherine de, 35, 43; —, sires de, 35, 37, 43.
- JEAN DE STRÉE, dit Loupin alias Loupien, 16, 17.
- JEHANCOURT, *Janshoven*, bien de, 35, 43.
- JEMEPPE, v. Jean de Strée.
- JEMEPPE, Henri de, dit de Heys, bourgeois de Huy, 43; —, Marguerite de *alias* d'Ochain, dite de Jemeppe, 43.
- JOWA, Jean, collectionneur, 63.
- JULES II, pape, 5.
- JULIERS, pays de, 34.

L

- LA FAYETTE, marquis de, major-général, 10.
- LA FOLIE, lieu-dit à Tihange, 23.
- LAMALLE *alias* LA MALLE, Jehan de, 22, 23; —, Lambert de, 21, 22, 45.
- LAMBALLE, princesse de, 11.
- LAMBERT DE NEUFCHÂTEAU, chevalier, seigneur d'Abée, 16.
- LAMBERT DE STRÉE, écuyer, 16, 17.
Lambert Lombard, exposition, 57.
- LAMOCK, Jean de, seigneur de Botassart, 36.
- LA-ROCHE-EN-ARDENNE, prov. de Luxembourg, cant. de La Roche, 35, 43; —, prévôt de, v. Adam de Brisbois.
- LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, marquis de, 10.
- LATINNE, prov. de Liège, cant. de Hannut, famille de, 37.
- LAYS, chanteur, 11.
- LE FEBVRE, Jean, Johan, mayeur de Strée, 25.
- LE FORT, hérald d'armes, 35.
- LE LOUP, Remacle, graveur, 18, 26, 28, 29, 31.
- LE MOYNE, François, peintre, 69, 71-73.
- Léopard*, v. Renier de Biersez.
- LIÈGE, prov. de Liège, cant. de Liège, 6, 9, 19, 20, 25, 27-33, 35, 36, 38, 40, 42-44, 49, 50, 57-64, 66, 67, 69-73; —, bourgmestres de, v. Guillaume de Flémalle, Bertholet de la Haxhe, Conrad *alias* Arnold, baron de Haxhe, Louis-Lambert de Liverlo, Jean de Méan, Thomas-Hyacinthe van Buel; —, cathédrale, v. Saint-Lambert; —, collégiale, v. Saint-Denis; —, cour des, 36, 44; —, çour allodiale, 35, 43; —, dépendances, v. Avroy, Fragnée; —, diocèse de, 47; —, échevins de, 23, 24, 32; —, échevin de, v. Guillaume de Stembier; —, gare, v. Guillemins; —, hôtel de ville de, 69, 70, 72, 73; —, île, v. commerce; —, lieux-dits, v. Avroy, Saint-Martin-en-Mont; —, maire de, v. Guillaume de Flémalle; —, maison, v. Curtius; —, musées, v. Armes, Curtius; —, official de, 27, 29, 39, 40; —, paroisses, v. Sainte-Marie, Sainte-Véronique; —, Pays de, 10, 14, 19, 56, 59; —, pont, v. Fragnée; —, princes-évêques de, v. Ernest de Bavière, César-Constantin-François de Hoensbroeck, François-Charles de Velbruck; —, principauté de, 65; —, province de, 47; — quartier, v. Terrasses; —, rue, v. Basse-Sauvènière.
- LIEUX-SAINTS, 16.

- LIMBOURG, prov. de Liège, cant. de Limbourg, 4.
LIMBOURG, duché de, 47.
LIMBOURG, Henri de, comte, 15.
LISEN, Albert de, 15.
LIVERLO, Louis-Lambert de, juriconsulte, bourgmestre de Liège, 31.
LOCHON, Catherine de, 37, 44.
LOEN, Jean, 36.
LOOZ, comté de, 35, 43.
LOOZ, Jean de, sire d'Agimont, 43.
Loupien alias Loupin, v. Jean de Strée.
LOUIS XIV, 67.
LOUIS XVI, 9, 63, 65.
LOUVRE, Salon du, à Paris, 69.
LUXEMBOURG, 31.
LUXEMBOURG, Wenceslas de, 34.

M

- MAASEIK, prov. de Limbourg, cant. de Maaseik, 65.
MAASTRICHT, Pays-Bas, 61.
MAINZ, v. Mayence.
MALTE, chevaliers de, 13, 19, 22, 35, 39, 43; —, Ordre de, 21, 22.
MARCHE-EN-FAMENNE, prov. de Luxembourg, cant. de Marche, 35, 37, 43, 44; —, échevins de, v. Jehan-Thiry Gerlais, Jean de Strée; —, mayeur, v. Renard dit Rennalz de Strée.
MARIETTE, 71.
MARNEFFE, famille de, 37; —, Jeanne de, 34, 42.
MAROYE, 34, 45.
MAYENCE, ville d'Allemagne, 48; —, archevêque, v. Albert de Brandebourg.
MÉAN, Gertrude de, dame de Strée, 20, 27-29, 32, 37; —, Jean de, bourgmestre de Liège, 28.
MÉDICIS, Côme III de, 4.
MENNICKEN, Baldem, maître potier, 47; —, Léonard, dit Holley-Jacobussen, 48.
MÉRODE, Jean de, 23.
MEROLS, 47.
MESNIL DE CROSEIT, Jeanne du, 35, 43.
MEUSE, 4.
MEXIQUE, 7.
MICHE, Barbe-Lambertine de, 44.
MOLLIN, Agnès de, 21; —, Marie de, 22; —, Ottard de, bourgmestre de Huy, 21, 22.
MONT, Bernier du, haut-scotier d'Ardenne, seigneur de Rochehaut, 36, 44; —, Jenne du, religieuse, 36; —, Everard du, 36; —, N. du, 44.
MONTAIGU, Conon de, 15.
MONTALEMBERT, marquise de, 11.
MONTRÉAL, Université de, 7.
MOREAU, baron Guillaume de, 38; —, vicomte de, v. baron de Crassier.
MOXHON, frères, 10.
MOXHON, Sophie, donateur, 9.

N

- NAPOLÉON, empereur, 6.
NEUDORF, 47, 48.
NEUFCHÂTEAU, Lambert de, chevalier, seigneur d'Abée, 16.
NEUVILLE, 38; —, seigneur de, v. Guillaume de Moreau.
NOËL, Juliette, conférencière, 5.
NOTRE-DAME, collégiale, à Huy, 13; —, prévôt, v. Guillaume van Buel de Vance.

O

- OCHAIN, Marguerite d', dit de Jemeppe, 35; —, N., 16, 42.
ONULFUS, 15.
ORJO, Guillaume d', seigneur d'Herbemont et Strée, 42.
OTRANGE, prov. de Limbourg, cant. de Tongres, 28; —, seigneur de, v. Guillaume Philippe baron de Wansoulle.
OUTRELOUXHE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 28, 31, 33; —, seigneurs de, v. Charles-Servais baron de Rosen, Guillaume-Mathias van Buel, Thomas-Hyacinthe van Buel; —, seigneurie de, 29, 30.
OUZEN, Jehenne, 25.

P

- PALESTINE, 16.
PARIS, 10, 11, 30, 69, 72; —, rues, v. Coq Héron, Haut-Moulin.
PAYS-BAS, 11, 15.
PELOUX, Charles du, auteur, 11.
PERROT, commandeur, 30.
PETIT-RECHAIN, prov. de Liège, cant. de Dison, 47.
PHILIPPE, Joseph, conférencier, 7, 56.
PHILIPPE LABEL, 13.
PEUSKENS, abbé N., 6.
PIE VII, pape, 67.
PIRET, Lambert, maître de forges, 31; —, Marie-Hyacinthe, 31.
PIROTTE, Olivier, peintre, 72, 73.
PITZ, Jean-Mathieu-Joseph, 48; —, Joseph, 48.
PLOMTEUX, Clément, imprimeur, 59.
POLARDE, Henri, 42.
PRÉALLE, Adrien, prélocuteur, 27.
PROVINCES-UNIES, 4, 55.
PRUSSE, 11.

R

- RAEREN, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 47, 48, 50, 51.
RADELET, Geneviève, 37.
RAMEHAN, 38; —, seigneur de, v. Denis-Ferdinand de Gerlais; —, seigneurie de, 37, 44.
RAMELOT, Gérard de, 16, 42.
RENARD, sire d'Abée, 16, 42.
RENARD DE STRÉE, écuyer, 16.
RENIER, J. S., auteur, 72.
RÉSIMONT, seigneur de, 36.
RICHILDE, comtesse, 15.
RIDELLE, Louis, conférencier, 56.
ROCHEHAUT, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 36, 44; —, seigneur de, v. Bernier du Mont.
ROME, 5, 67, 69.
ROSEN, baron de, 33, 41; —, Charles-Servais baron de, 32, 34, 38, 40.
ROUSSEAU, Jean-Jacques, 10.
RUSSIE, 56.

S

- SAINT-DENIS, collégiale, à Liège, 27.
- SAINT DOMITIEN, 15.
- SAINT-EMPIRE, 11.
- SAINTE-MARIE, paroisse, à Liège, 5.
- SAINTE-ODE, prov. de Luxembourg, cant. de Saint-Hubert, 31.
- SAINTE-VÉRONIQUE, paroisse, à Liège, 5.
- SAINT-HUBERT, abbaye de, 14.
- SAINT-HURUGE, marquise de, 11.
- SAINT-JEAN, Hospitaliers de, 13, 16, 19, 37.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE, église, à Huy, 15.
- Saint-Jean d'Écosse du Contrat Social*, loge, 10.
- SAINT-JEAN-SART, lieu-dit, à Aubel, 28.
- SAINT-LAMBERT, cathédrale, à Liège, 28, 31; —, chanoines de, v. Bertrand de la Haxhe, Guillaume van Buel de Vance; —, Chapitre de, 15, 23.
- SAINT-LAMBERT, mesure de, 24, 27.
- SAINT-MARTIN-EN-MONT, église, à Liège, 30.
- SAINT-TROND, prov. de Limbourg, cant. de Saint-Trond, 36.
- SAUVAGE, Piat-Joseph, peintre, 9, 11.
- SCHAETZEN, Oscar de, 63.
- SCHIFFER, Hubert, 47-51.
- SCHNACKERS, Joseph, conférencier, 4, 6.
- SCHNUTGEN, musée, à Cologne, 48.
- SCRY, dépend. d'Abée-Scroy, 29; —, seigneur, v. Etienne Uten.
- SIEGBURG, ville d'Allemagne, 47.
- SIMONAU, graveur, 40.
- Société Royale des Beaux-Arts*, à Liège, 57.
- SŒURS-GRISES, à Dinant, 36.
- SPA, prov. de Liège, cant. de Spa, 4, 59; —, musée communal, 49.
- STRÉE, prov. de Liège, cant. de Huy, *Streie*, *Streiez*, 13, 14, 19-33, 35, 39, 41, 43, 44; —, bois de, 14; —, cense de, 23, 37; —, château de, 13, 15, 17, 19, 40; —, cour de, 20; —, curé de, 20; —, dame de, 29; —, dame de, v. Gertrude de Méan; —, domaine de, 16, 42; —, fief de, 45; —, mayeur de, v. Johan Le Febvre; —, seigneur de, v. Guillaume d'Orjo.
- STRÉE, famille de, 15, 37, 43; —, Arnold de, 15; —, Catherine de, 35, 36, 38, 44; —, Gertrude de, 43; —, Gielle de, 22, 34, 43; —, Gielle de, chevalier, 21, 45; —, Gielles de, 17, 19, 21, 32, 34, 43; —, Gilles de, seigneur de Barse, chevalier, 16, 42; —, Guillaume de, échevin de Liège, 38; —, Jean de, 35, 36, 43; —, Jean de, échevin de Marche, 35, 43, 44; —, Jean de, fils, écuyer, 43; —, Jean de, dit de Jemeppe, 35; —, Jean de, dit Loupin *alias* Louprien, 16, 17, 34, 42; —, Lambert, 17, 32, 34; —, Lambert de, écuyer, 16, 42; —, Lambert de, maire de Huy, 34, 35, 43; —, Marguerite de, 17, 19, 35, 37, 38, 42-44; —, Marie de, 43; —, N. de, dame de Barse, 42; —, Renard de, 16, 34, 36, 42; —, Renard dit Rennalz de, mayeur de Marche, 35, 43, 44; —, Renard dit Rennekin de, 35, 43; —, Renier dit Renkin de, mayeur de Strée, 43, 35; —, Renkin de, 20; —, Rennekin de, 43; —, Renquin de, 34, 35; —, Tietfridus de, 15; —, Wéri de, 15.
- Streie*, v. Strée.
- Streize*, v. Strée.

T

- TECHY, Désiré, 57.
TEMPLE, Ordre du, 14, 16.
TEMPLIERS, 13-16, 21, 37, 39, 42.
TERRASSES, quartier, à Liège, 4.
TERWANGNE, Sente de, dite delle
Tour ou Delthour, 21, 22.
THIBAUT, Marie-Cornélie, 38.
THOUR DE TERWANGNE, Sente del,
34, 45; —, Wilheme, seigneur
d'Atrin, 45.
Tietfridus de Strata, 15.
Tihanche, v. Tihange.
- TIHANGE, *Tihanche*, prov. de Liège,
cant. de Huy, 23; —, lieu-dit,
v. La Folie.
TILLEUR, prov. de Liège, cant. de
Saint-Nicolas, 61.
TITFELD, 47.
TOOVEY, graveur, 40.
Tour, v. Sente de Terwangne.
TOURNAI, prov. de Hainaut, cant.
de Tournai, 11.
TOURS, ville de France, 69, 71; —,
musée des Beaux-Arts, 69, 71.

U

- URSINS, comte des, 30; —, Denis-
Christophe Antoine des, comte
des — et Beurieu, 29.
U.R.S.S., 56.
- U.S.A., 7.
UTEN, Etienne, seigneur de Scry,
28-30, 32.

V

- VAN BUEL, famille, 32; —, Cather-
rine, 29, 30; —, Guillaume,
chanoine de Saint-Lambert, 31;
—, Guillaume-Mathias, seigneur
d'Outrelouxhe et de Vance, 30,
31, 32; —, Marie-Jeanne-Fran-
çoise, 31; —, Marie-Louise-Isa-
belle, 32; —, Thomas-Hyacinthe,
seigneur d'Outrelouxhe, bourg-
mestre de Liège, 31, 32, 34, 38,
39; —, Sœur, 26.
- VANCE, 31, 33; —, seigneurs de, v.
Charles-Servais baron de Rosen,
Guillaume-Mathias van Buel,
Thomas-Hyacinthe van Buel.
- VAN DER MEEREN, Louise, 23.
VAN GULPEN, G. B., imprimeur, 61.
VAN VORSEN, famille, 36.
VAN ZUYLEN, Albert, collection-
neur, 63, 64, 66, 67; —, Edmond,
63.
VELBRÜCK, François-Charles de,
prince-évêque de Liège, 61, 63, 65.
- VENISE, 69.
VERVIERS, prov. de Liège, cant. de
Verviers, 47.
VERVOZ, dépend. de Clavier, prov.
de Liège, cant. de Nandrin, 3.
VIERSET, dépend. de Vierset-Barse,
prov. de Liège, cant. de Huy, 23,
33, 35, 42, 43; —, dame de, v.
Agnès de Beaufort.
VILLERS, château de, 16.
VILLERS, Gérard de, 16.
VILLERS-LE-TEMPLE, prov. de Liège,
cant. de Nandrin, 13, 17, 19, 20,
22, 27; —, commanderie de, 13,
15, 19, 21, 25, 29, 30, 33, 36, 43;
—, cour féodale de, 23, 24, 30.
VOERSEN, Monsieur de, 36.
VORSEN, *Frésin*, Adam de, 36, 37,
44.
VYLE, Martin de, 30.

W - X - Y - Z

- WALTER, 14, 15.
- WANSOULLE, baron de, 29; —, Guillaume-Philippe de, bourgmestre de Liège, 28.
- WARNANT-DREYE, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 16, 37.
- WARSEY, *Warzée*, Jean Renard de, 43.
- Warzée*, v. Warsey.
- WASSE, dessinateur, 40.
- WATHI DE BEAUFORT, avoué de Huy, 16.
- WATTIEZ, René, conférencier, 4.
- WAVEREAL, Marguerite, 43.
- WERI DE STRÉE, 15.
- WÉRY, orfèvre, 65.
- WILLEMS, Jacques, conférencier, 3.
- XHOCE, 23; —, avoué, v. Jean de Brialmont.
- YANS, Maurice, conférencier, 6.
- ZAVENTHEM, prov. de Brabant, cant. de Schaarbeek, 23.

Table des illustrations

P. J. Sauvage : portrait du baron de Brommer, 1786	9
Plan terrier du domaine de Strée	18
Château de Strée, par Remacle Le Loup	27
Village de Strée, carte de Ferraris	39
Château de Strée, gravure	40
Buire verseuse	49
Vase commémoratif, daté 1884	50
Appliques en argent gravé d'un Missel romain . . .	58
Revers d'une patte de fermoir en argent d'un Missel romain.	60
Garnitures de la reliure de l' <i>Ange conducteur</i>	62
Epées XVIII ^e siècle à poignée d'argent aux poinçons liégeois	64
Epées XVIII ^e siècle à poignée d'argent aux poinçons liégeois	66
<i>La Baigneuse</i> , par un anonyme	70
<i>La Baigneuse</i> , par F. Le Moyne	71

Table des auteurs

BARTHÉLEMY (Maurice), <i>Sur l'origine d'un tableau liégeois du XVIII^e siècle</i>	69-73
BIEN (Em. de), <i>Strée. Histoire d'un domaine</i>	13-45
FROIDCOURT (Georges de), <i>Une miniature mystérieuse au Musée Curtius</i>	9-11
HANSOTTE (Georges), <i>Compte rendu des séances mensuelles de l'Institut archéologique liégeois</i>	3-7, 55-56
PHILIPPE (Joseph), <i>Sur quelques grès raerenois du XIX^e siècle</i>	47-51
PHILIPPE (Joseph), <i>Nouvelles glanes sur l'orfèvrerie liégeoise</i>	57-67
PIEYNS (J.), <i>Table alphabétique des noms de personnes et de lieux</i>	75-85

Table des matières

<i>Compte rendu des séances mensuelles de l'Institut archéologique liégeois</i> , p. G. HANSOTTE	3-7
<i>Une miniature mystérieuse au Musée Curtius</i> , par Georges DE FROIDCOURT.	9-11
<i>Strée. Histoire d'un domaine</i> , par Em. DE BIEN . . .	13-45
<i>Sur quelques grès raerenois du XIX^e siècle</i> , par Joseph PHILIPPE	47-51
<i>Compte rendu des séances mensuelles de l'Institut archéologique liégeois</i> , par G. HANSOTTE	55-56
<i>Nouvelles glanes sur l'orfèvrerie liégeoise</i> , par Joseph PHILIPPE	57-67
<i>Sur l'origine d'un tableau liégeois du XVIII^e siècle</i> , par Maurice BARTHÉLEMY	69-73
<i>Table alphabétique des noms de personnes et de lieux</i> , par J. PIEYNS	75-85
<i>Table des illustrations</i>	87
<i>Table des auteurs</i>	88

Supplément à la Chronique Archéologique 1970

AVIS

A dater de l'année 1971, L'Institut Archéologique Liégeois inaugure une formule de publication nouvelle: désormais, le *Bulletin* et la *Chronique* seront réunis en un seul volume, qui sera distribué une fois par an aux membres et abonnés.